

Impact macro-économique des chèques-repas

Rapport final | septembre 2013

Sur demande de

Vouchers Issuers Association

Cette étude a été effectuée par:

Maarten Gerard
Jean-François Romainville
Daphné Valsamis

Avenue des Arts 1-2, bus 16
B – 1210 Bruxelles

T: +32 2 282 17 10
F: +32 2 282 17 15
info@ideaconsult.be

Table des matières

Table des matières	1
1/ Introduction	2
1.1 Objectif et approche de l'étude	2
1.2 Structure du rapport	3
2/ Le système de chèques-repas en Belgique : Définition et concepts de base	4
3/ Les effets positifs et négatifs de l'utilisation des chèques-repas par rapport à un paiement cash équivalent	5
3.1 Introduction	5
3.2 Les consommateurs bénéficiaires de chèques-repas	9
3.3 Les consommateurs non-bénéficiaires de chèques-repas	12
3.4 Les employeurs	12
3.5 Les commerces agréés	13
3.6 Les commerces non-agrégés	14
3.7 L'Etat	14
4/ Quantification des effets économiques des chèques-repas	16
4.1 Introduction	16
4.2 Information de base	16
4.3 Modélisation de l'impact économique des chèques-repas	20
4.4 Résultats	29
5/ Conclusion	31
Annexe méthodologique: description des scénarios	32
1.1. Scénario 1 : le scénario de consommation des chèques	32
1.2. Scénario 2 : le scénario d'épargne des chèques	34
1.3. Scénarios 3 et 4 : les scénarios de substitution des chèques	35
Bibliographie	37



1/ Introduction

1.1 Objectif et approche de l'étude

En 2010, IDEA Consult a effectué une analyse de l'**impact économique des chèques-repas**. Ce projet a permis de répondre aux questions de recherche suivantes :

- ▶ Quel est le profil du marché des chèques-repas (combien, quelle valeur, quels travailleurs, quel type de consommation) ?
- ▶ Quels sont les différents effets positifs (sur la consommation, la production, l'emploi...) et négatifs (coûts administratifs) des chèques-repas ?
- ▶ Quel est l'effet multiplicateur des chèques-repas?

Pour ce faire, IDEA Consult a tout d'abord effectué un état des lieux du marché des chèques-repas, sur base des données de Sodexo. Ensuite, un modèle a été développé pour quantifier les effets économiques des chèques. Cette analyse a permis de démontrer que les chèques-repas ont un impact substantiel pour l'économie Belge.

Pour la première fois, cette étude a donc permis de démontrer l'importance des chèques pour l'économie Belge. Malgré le caractère novateur de cette étude, celle-ci comporte cependant quelques manquements:

- ▶ Tout d'abord, l'étude se base uniquement sur les **données de Sodexo**. L'impact des chèques de Sodexo a ensuite été extrapolé à l'ensemble du marché Belge (sur base d'une estimation de la part de marché de Sodexo).
- ▶ A côté de la valeur ajoutée et l'emploi supplémentaire induit par les chèques-repas (impact d'ordre économique), l'utilisation de chèques induit **d'autres coûts et bénéfices**, tant pour le bénéficiaire, les employeurs et l'état. Ces éléments n'ont pas été suffisamment mis en valeur dans la précédente étude.
- ▶ Enfin, l'étude a démontré que par la consommation plus importante dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, les chèques-repas induisent une création de valeur ajoutée et d'emploi plus importante qu'un paiement équivalent en salaire. **L'effet multiplicateur** plus important des secteurs dans lesquels les chèques sont utilisés a été brièvement abordé dans la précédente étude, mais pas de manière suffisamment détaillée et argumentée.

Dès lors, la présente étude a pour objectif de :

- ▶ Quantifier les **effets économiques** des chèques-repas sur base de données plus complètes relatives au marché des chèques-repas. Pour ce faire, le modèle économique développé en 2010 a été réactualisé.
- ▶ Etendre l'analyse des **coûts et bénéfices** des chèques-repas sur base d'études existantes. Pour ce faire, une analyse approfondie de la littérature existante a été effectuée afin d'identifier l'ensemble des effets positifs et négatifs qui résultent de l'instauration d'un système de chèques-repas.
- ▶ Fournir une analyse plus détaillée de **l'effet multiplicateur** et de sa valeur dans les secteurs dans lesquels les chèques sont utilisés versus les secteurs de consommation 'traditionnels'.

Cette étude permet donc de répondre aux questions de recherche suivantes :

- ▶ Quels sont les coûts et bénéfices des chèques-repas pour les bénéficiaires, employeurs et l'état ?
- ▶ Quel est l'impact économique des chèques-repas (papier et électronique) pour l'ensemble du marché Belge ?
- ▶ Comment peut-on expliquer la création de valeur ajoutée et d'emploi supplémentaire des chèques-repas? Quel est l'effet multiplicateur des secteurs dans lesquels les chèques sont consommés (versus les secteurs de consommation 'traditionnels') ?



1.2 Structure du rapport

Ce rapport est structuré de la manière suivante:

Tout d'abord, le **dispositif des chèques-repas en Belgique est décrit**, et nous fournissons un détail des caractéristiques intrinsèques des chèques-repas. En effet, l'utilisation des chèques-repas par les consommateurs est soumise à plusieurs restrictions, inhérentes à la nature même des chèques-repas comme moyen de rémunération. Ces restrictions sont à l'origine de différents effets positifs et négatifs, directs et indirects pour tous les agents économiques.

Les **effets positifs et négatifs de l'utilisation des chèques-repas** seront discutés dans le chapitre 3. Afin de déterminer les effets théoriques de l'utilisation des chèques-repas, nous comparons les effets dus à l'utilisation des chèques-repas par rapport aux effets qui résulteraient d'un paiement cash équivalent doté d'un traitement fiscal identique.

La mise en place d'un système de chèques-repas entraîne de nombreux effets, sur l'ensemble des agents économiques. La majorité de ces effets sont une conséquence de la stimulation de l'économie, due à la hausse des dépenses des consommateurs dans certains secteurs de l'économie belge à l'effet multiplicateur plus important. Cet **effet économique sera modélisé** dans le quatrième chapitre de ce rapport.

Enfin, le dernier chapitre conclura.



2/ Le système de chèques-repas en Belgique : Définition et concepts de base

Le système de chèques-repas est un système de rémunération forfaitaire que l'employeur octroie à ses travailleurs afin de financer leur repas pendant les journées de travail. Mis en place depuis 1965 en Belgique, ce système bénéficie d'un traitement fiscal favorable à la fois à l'employeur et à l'employé. En effet, l'octroi des chèques-repas aux employés est exonéré de cotisations ONSS et n'est pas soumis à l'impôt des personnes physiques. Afin de bénéficier de ce traitement fiscal favorable les conditions suivantes doivent être remplies¹ :

- ▶ L'utilisation des chèques-repas doit être prévue dans un contrat de travail collectif, soit au niveau sectoriel, soit au niveau de l'entreprise.
- ▶ Le nombre de chèques-repas octroyés doit correspondre au nombre de jours de travail effectivement prestés.
- ▶ Le chèque-repas doit obligatoirement être délivré au nom du travailleur.
- ▶ La durée de validité d'un chèque-repas est limitée à un an après son émission et il peut uniquement servir à acheter des denrées alimentaires.
- ▶ La valeur du chèque-repas peut être fixée d'un commun accord, mais la contribution de l'employeur ne peut être supérieure à 5,91 euros par jour, alors que la contribution des travailleurs doit atteindre au minimum 1,09 euro.
- ▶ Les chèques-repas peuvent être utilisés au sein du restaurant de l'entreprise, à condition toutefois que celui-ci ne vende pas ses repas à un prix inférieur au prix d'achat.
- ▶ Les chèques-repas ne peuvent pas être octroyés en remplacement de la rémunération, de primes, d'avantages en nature ou d'un quelconque autre avantage ou complément à tout ce qui précède.

Depuis son apparition en 1965, le système de chèques-repas a connu les évolutions principales suivantes :

- ▶ Les possibilités d'utilisation du chèques-repas se sont élargies. Au départ limitée à la restauration et la petite distribution, la validité des chèques-repas s'est étendue à la grande distribution pour l'achat de préparations alimentaires.
- ▶ Comme indiqué ci-dessus, la durée de validité des chèques-repas a été augmentée. Depuis le 11 août 2013, la durée de validité des chèques est passée de trois mois à un an.
- ▶ Depuis 2011, les chèques-repas sont également disponibles sous format électronique. Cette évolution vise à diminuer les coûts administratifs des chèques-repas pour les employeurs et les commerces agréés. L'objectif est également de diminuer le nombre de chèques non utilisés (perte ou date validité dépassée).

L'utilisation des chèques-repas par les consommateurs est soumise à plusieurs restrictions, inhérentes à la nature même des chèques-repas comme moyen de rémunération :

- ▶ Les chèques-repas peuvent être utilisés comme **moyen de paiement uniquement au sein du territoire belge.**
- ▶ Les chèques-repas ne sont valides que dans certains secteurs de l'économie belge. Ces secteurs sont les secteurs **liés à la vente de produits alimentaires** (petite et grande restauration, petite et grande distribution de biens alimentaires).
- ▶ Au sein de ces secteurs, les chèques-repas ne peuvent être utilisés que dans **certains commerces agréés** qui ont fait le choix d'accepter les chèques-repas comme moyen de paiement. Il faut toutefois noter que la grande majorité des commerces des secteurs concernés acceptent les chèques-repas comme moyen de paiement.
- ▶ Les chèques-repas ne sont **valables que pour une période limitée.** Cette restriction s'est toutefois fortement atténuée depuis le 11 août 2013, date à laquelle la durée de validité des chèques est passée de 3 mois à 12 mois.

¹Voir Art. 19bis de l'Arrêté Royal du 28 /11/1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28/12/1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs ainsi que l'Arrêté Royal du 12 octobre 2010 complétant l'Article 1er de l'Art. 19 bis avec la 8ème condition).



3/ Les effets positifs et négatifs de l'utilisation des chèques-repas par rapport à un paiement cash équivalent

3.1 Introduction

La mise en place d'un système de chèques-repas est susceptible d'entraîner de nombreux effets, sur l'ensemble des agents économiques. L'entièreté des effets discutés, exceptions faites de l'amélioration de la santé des travailleurs et du coût lié à la mise en place du système de chèques-repas, sont une conséquence de la stimulation de l'économie, due à la hausse des dépenses des consommateurs dans certains secteurs de l'économie belge à l'effet multiplicateur plus important.

L'objectif de ce chapitre est de décrire, sur base de la littérature existante, les différents effets positifs et négatifs qui résultent de l'utilisation des chèques-repas en tant que moyen de rémunération. Avant de quantifier, dans le chapitre suivant, l'impact de l'utilisation des chèques-repas sur l'économie belge, il est en effet important d'identifier l'ensemble des effets positifs et négatifs de l'utilisation des chèques-repas. Nous nous intéressons dans ce chapitre aux effets qui sont une conséquence directe ou indirecte des **caractéristiques intrinsèques des chèques-repas comme moyen de paiement**.

Pour rappel, ces caractéristiques sont les suivantes :

- ▶ En comparaison avec la monnaie traditionnelle, les chèques-repas sont un **moyen de paiement moins liquide** : la valeur des chèques-repas n'est pas directement convertible en monnaie nationale. Les chèques-repas ne peuvent être déposés sur un compte bancaire en vue d'être épargnés.
- ▶ Les chèques-repas ne peuvent être utilisés comme **moyen de paiement que dans certains secteurs et commerces belges**.
- ▶ La durée de **validité des chèques-repas est limitée**.

Afin de déterminer les effets théoriques de l'utilisation des chèques-repas comme moyen de paiement, nous comparons les effets dus à l'utilisation des chèques-repas par rapport aux effets qui résulteraient d'un paiement cash équivalent doté d'un traitement fiscal identique.

Spécifiquement, ce **paiement cash équivalent** aurait, par rapport au système de chèques-repas, les **caractéristiques suivantes** :

- ▶ Coût identique pour l'employeur, net des cotisations sociales ;
- ▶ Montant net reçu identique pour les consommateurs ;
- ▶ Déduction fiscale équivalente² ;
- ▶ Système d'équivalence entre employés identique³ ;
- ▶ Lien entre montant reçu et nombre jours prestés identique.

Le traitement fiscal favorable (exonération des cotisations ONSS et exonération d'impôt sur les personnes physiques) dont bénéficie le système de chèques-repas n'est donc pas considéré ici comme une caractéristique intrinsèque des chèques-repas. Ce traitement fiscal pourrait en effet être transposé à un système de paiement cash qui remplacerait le système de chèque-repas. Nous n'approfondissons donc pas les effets liés à ce traitement fiscal favorable.

En utilisant ce paiement cash équivalent comme point de comparaison, nous déterminons les différences fondamentales qui existent entre l'utilisation de chèques-repas comme moyen de paiement et l'utilisation d'un paiement monétaire bénéficiant d'un traitement fiscal équivalent.

² Depuis le 1er février 2009, 1 € de l'intervention patronale dans le chèque-repas est déductible comme frais professionnel.

³ Les montants perçus sous forme de chèques-repas doivent être identiques pour tous les employés d'une société donnée.



Le tableau suivant résume les différents effets positifs et négatifs des chèques-repas en comparaison avec une situation de paiement cash équivalent. Les effets positifs et négatifs, directs et indirects sont présentés pour les agents économiques suivants :

- ▶ Les consommateurs bénéficiaires de chèques-repas ;
- ▶ Les consommateurs non bénéficiaires de chèques-repas ;
- ▶ Les employeurs utilisant les chèques-repas comme moyen de rémunération ;
- ▶ Les commerces dans lesquels les chèques-repas peuvent être utilisés ;
- ▶ Les commerces non-agrèés ;
- ▶ L'Etat.



Tableau 1 : Les effets positifs et négatifs de l'utilisation de chèques-repas – Comparaison avec un paiement cash équivalent

Agents économiques	Effets directs/indirects	Effets positifs	Effets négatifs
Consommateurs	Effets directs		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Restriction du choix entre : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Consommation et épargne ◆ Consommation intérieure et extérieure ◆ Les différents secteurs et commerces ◆ Période de consommation
	Effets indirect	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Amélioration de la santé ▶ Diminution des dépenses de soins santé (hausse de revenu disponible pour d'autres dépenses) ▶ Stimulation de l'économie : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Hausse de l'emploi ◆ Hausse des salaires ◆ Potentielle amélioration des services publics 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Perte de revenu (si invalidité des chèques) ▶ Baisse de revenus issus de l'épargne (en raison de la baisse de la part du revenu épargné) ▶ Hausse des revenus issus de l'épargne (en raison de la hausse potentielle du salaire)
Consommateurs non-bénéficiaires	Effets directs		
	Effets indirects	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Stimulation de l'économie : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Hausse de l'emploi ◆ Hausse des salaires ◆ Potentielle amélioration des services publics 	
Employeurs	Effets directs		▶ Coûts « fournisseurs » et administratifs
	Effets indirect	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Hausse productivité des travailleurs (santé travailleurs) ▶ Baisse de l'absentéisme (santé travailleurs) 	
Commerces agréés	Effets directs	▶ Hausse des ventes	▶ Coûts administratifs
	Effets indirects	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Hausse des ventes (effet multiplicateur) ▶ Fidélisation du client 	▶ Diminution de possibilités de fraude fiscale
Commerces non-agrégés	Effets directs		▶ Diminution des ventes
	Effets indirects	▶ Hausse des ventes (effet multiplicateur)	
Etat	Effets directs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Hausse de la consommation intérieure et hausse PIB ▶ Hausse des recettes issues de la TVA 	▶ Coûts liés à la supervision du marché des chèques-repas
	Effets indirects	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Diminution des dépenses de soins santé ▶ Diminution des fraudes fiscales ▶ Hausse des recettes fiscales : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Hausse des recettes de TVA ◆ Hausse des recettes de l'impôt des sociétés ◆ Hausse des recettes de cotisation sociale ◆ Hausse des recettes de l'impôt des personnes physiques ▶ Baisse des dépenses d'allocation de chômage et d'accompagnement des chercheurs d'emploi (baisse chômage) 	

Source : IDEA Consult sur base de la littérature.



3.2 Les consommateurs bénéficiaires de chèques-repas

En tant qu'utilisateurs des chèques-repas, le comportement des consommateurs va influencer l'existence et l'ampleur des différents effets positifs et négatifs des chèques-repas⁴. Les restrictions inhérentes au système de chèques-repas (faible liquidité, validité limitée à certains secteurs et commerces, validité limitée dans le temps) vont entraîner une différence dans l'allocation du revenu disponible par rapport à un paiement cash équivalent.

Par rapport à un paiement cash équivalent, l'utilisation d'un système de chèques-repas va entraîner les différences de comportement suivantes⁵ :

- ▶ **La part du revenu total disponible allouée à l'épargne sera plus faible.** Les chèques-repas sont, par définition, un moyen de paiement moins liquide que la monnaie : les chèques-repas ne sont pas directement convertibles en monnaie, déposables sur un compte bancaire. De plus, la période de validité limitée des chèques-repas incite les consommateurs à dépenser rapidement les chèques et réduit l'incitation à épargner. Une enquête⁶, menée en 2012 auprès de 363 bénéficiaires des chèques-repas semble confirmer cette tendance : la propension à épargner les chèques-repas est effectivement plus faible que celle qui prévaut sur un montant cash équivalent. Le taux d'épargne sur les chèques-repas est nul et s'élève à 18,7% pour un montant cash équivalent. Ce résultat doit toutefois être interprété avec prudence car il ne prend pas en compte le potentiel effet de substitution, expliqué à la page suivante.
- ▶ **La part de la consommation totale allouée à la consommation intérieure sera plus élevée.** Les chèques-repas ne sont pas valides à l'étranger. L'entièreté du montant reçu doit donc être dépensée sur le territoire national. Dans le cas d'un montant cash équivalent, une partie du montant reçu peut être alloué à une dépense à l'étranger. Par exemple, les consommateurs situés à proximité d'une frontière ou susceptibles de commander en ligne pourrait remplacer les achats réalisés sur le territoire belge par des achats à l'étranger, dans le cas où ces personnes recevraient un paiement cash équivalent. La consommation intérieure sous un système de chèques-repas sera donc relativement plus importante que sous un système de paiement cash équivalent.
- ▶ **La part de la consommation totale allouée à la consommation dans des secteurs avec un effet multiplicateur important est plus élevée.** Etant donné que la validité des chèques-repas est limitée à certains secteurs (secteurs liés à l'alimentation : grande et petite distributions alimentaire et restauration), le consommateur est incité à utiliser les chèques dans les secteurs agréés. L'étude de Listen démontre que l'allocation du montant reçu sous forme de chèques-repas serait différente de l'allocation avec un paiement cash équivalent: les dépenses en grande surface passeraient de 80 à 35 % du montant total et les dépenses dans le secteur de la restauration diminueraient de moitié⁷. Par ailleurs, différentes études⁸ empiriques portant sur le comportement des consommateurs américains ont démontré que les possesseurs de chèques-repas (« foodstamps ») dépensent une proportion plus importante en nourriture que ce qu'ils ne dépenseraient avec un montant cash équivalent. Cette tendance se vérifie également chez les ménages « non-contraints », c'est-à-dire les ménages qui reçoivent un montant de chèques-repas plus faible que ce qu'il ne désirerait dépenser en nourriture. Pour ces ménages également, l'octroi de chèques-repas augmente la consommation alimentaire par rapport à un paiement cash équivalent⁹.

Les secteurs liés à la distribution de biens alimentaires étant fortement demandeurs de main-d'œuvre locale, une consommation dans ces secteurs va entraîner une création de valeur relativement plus importante à travers le circuit économique (effet multiplicateur)¹⁰.

⁴ Exception faite des effets liés aux coûts de la gestion d'un système de chèques-repas.

⁵ Une évaluation de l'ampleur de ces différences sera présentée dans le chapitre 4.

⁶ Source: Listen for Sodexo, Chèques vs Cash, août 2012.

⁷ Ce résultat doit toutefois être interprété avec prudence car il ne prend pas en compte l'effet de substitution.

⁸ Voir Fraker (1990) pour une description de ces différentes études.

⁹ Le système de « foodstamps » étant différent du système chèques-repas en Belgique, les résultats de ces études doivent être interprétés avec prudence.

¹⁰ Pour une description des différents effets multiplicateurs selon les secteurs de l'économie, voir chapitre 4.



L'ampleur de ces différents effets de comportement dépend de la propension des consommateurs à utiliser les chèques comme un remplacement, un substitut, aux dépenses effectuées « habituellement » en liquide. Si cet effet de remplacement est total, le montant libéré peut alors être alloué, sans restriction :

- ▶ à l'épargne (« effet d'épargne ») ;
- ▶ à la consommation extérieure (effet de « substitution de consommation extérieure ») ;
- ▶ à une consommation non-alimentaire (effet de « substitution de consommation »).

Dans ce cas, il n'y aurait pas de différences, en termes d'allocation du revenu, entre un système de chèques-repas et un système de montant cash équivalent¹¹.

Toutefois, bien qu'aucune étude relative à cet effet de « remplacement » ne soit disponible dans la littérature, les études citées dans le présent chapitre et le chapitre 4 tendent à démontrer que cet effet de « remplacement » n'est pas total : la propension des consommateurs à remplacer par des chèques-repas des dépenses effectuées « habituellement » en liquide n'est pas parfaite.

Une enquête menée par Listen¹², sur le comportement de consommation des bénéficiaires des chèques-repas, tend à démontrer que les consommateurs eux-mêmes ne considèrent effectivement pas les chèques-repas comme étant équivalent à un montant cash. En effet, 26% des bénéficiaires de chèques-repas et 44% des non-bénéficiaires de chèques-repas seraient prêts à échanger des chèques-repas d'une valeur de 100 EUR contre 90 EUR en salaire net.

Cette différence tend à démontrer que les restrictions inhérentes au système de chèques-repas sont effectives pour les consommateurs¹³. Ces derniers semblent donc estimer qu'un système de chèques-repas n'offre pas les mêmes opportunités, en termes d'épargne ou de consommation dans des secteurs non-alimentaires, qu'un montant cash équivalent.

Il apparaît donc très probable que les restrictions qui pèsent sur les utilisateurs des chèques-repas vont entraîner une différence de comportement, en termes d'épargne et de consommation dans certains secteurs (alimentaires) de l'économie belge. Ces différences de comportement vont entraîner les effets positifs et négatifs que nous détaillons ci-dessous, pour chaque agent économique.

3.2.1 Effets positifs pour les consommateurs bénéficiaires

Effets positifs directs :

- ▶ Par rapport à un paiement cash équivalent, les chèques-repas n'induisent **pas d'effets positifs directs additionnels pour un consommateur bénéficiaire**. En effet, le traitement fiscal favorable (exonération des impôts sur les personnes physiques) dont bénéficie le système de chèques-repas peut être transposé à un système de paiement cash.

Effets positifs indirects :

- ▶ **La santé des travailleurs s'améliore avec la diffusion des chèques-repas.** Comme indiqué ci-dessus, le revenu alloué à l'alimentation sera plus important sous un système de chèques-repas en comparaison à un paiement cash équivalent. Etant donné cette hausse du revenu destiné à la consommation alimentaire, la qualité des biens alimentaires consommés augmentera. Cette corrélation positive entre le montant dépensé en biens alimentaires et la qualité de l'alimentation est, entre autres, démontrée par une étude réalisée en 2010 par le FNS (Food and nutrition service)¹⁴. Cette étude, menée sur les consommateurs américains, indique qu'une hausse de montant dépensé dans la nourriture accroît la qualité de l'alimentation. Cet effet sera d'autant plus important que le revenu des consommateurs est faible (l'amélioration de la qualité de l'alimentation sera relativement plus importante). L'amélioration de la qualité de la nourriture a un effet bénéfique sur la santé des consommateurs.

¹¹ Si le consommateur est « contraint », autrement dit si le montant reçu en chèques-repas est plus important que la dépense totale envisagée en dépenses alimentaires par le consommateur, l'allocation du budget sera différente, quel que soit l'ampleur de l'effet de remplacement du consommateur.

¹² Voir Listen for Sodexo (2012), Chèques vs cash août 2012. Cette enquête a été menée auprès de 363 bénéficiaires de chèques-repas et 668 non bénéficiaires.

¹³ La différence de perception de valeur entre les chèques-repas et le montant cash pourrait également s'expliquer par la crainte d'invalidité des chèques. Toutefois, comme indiqué ci-après, le taux de perte des chèques est faible et s'élève à 0,41%. Cette crainte de perte n'explique donc sans doute pas l'entier de la différence de valeur.

¹⁴ Voir Castner, L, and Mabli, J. (2010).



- ▶ Etant donné l'amélioration de la santé des travailleurs, **le montant dépensé en soins de santé diminue**. Cela entraînera une augmentation du revenu disponible pour les autres dépenses.
- ▶ L'utilisation d'un système de chèques-repas va entraîner une stimulation positive de l'économie étant donné l'augmentation de la consommation dans les secteurs de l'alimentation belges. Pour les consommateurs, cette stimulation de l'économie se traduit par une **hausse de l'emploi**¹⁵. Plus spécifiquement, l'emploi est stimulé pour les raisons suivantes :
 - ◆ Hausse de l'emploi dans les commerces agréés étant donné la hausse des ventes dans ces commerces (voir 3.4.1 pour une justification de la hausse des ventes).
 - ◆ Hausse de l'emploi dans les commerces non-agrégés étant donné la hausse des ventes dans ces commerces (voir 3.5.2 pour une justification de la hausse des ventes).
 - ◆ Dans une moindre mesure, le système des chèques-repas entraîne une création d'emploi chez les fournisseurs de chèques-repas.
- ▶ Cette hausse de l'emploi et des ventes dans les différents secteurs de l'économie entraînera à terme une **hausse potentielle des salaires**. En effet, la baisse de l'offre de travail conjuguée à une hausse de la demande de travail entraînerait une hausse des salaires. Il faut toutefois nuancer cet effet, qui ne pourrait être substantiel que dans le cas où la hausse d'emploi est importante et le marché du travail suffisamment flexible et réactif.
- ▶ La stimulation positive de l'économie va entraîner une hausse des recettes fiscales et une baisse des dépenses de l'Etat (voir ci-dessous). Cette amélioration du solde budgétaire de l'état pourrait potentiellement se traduire par une **amélioration des services fournis par l'Etat**.

3.2.2 Effets négatifs pour les consommateurs bénéficiaires

Effets négatifs directs

- ▶ Comme explicité auparavant, le système de chèques-repas impose aux consommateurs des **restrictions sur les choix d'allocation du revenu**. Ces restrictions sont, pour rappel, les suivantes :
 - ◆ Impossibilité d'épargner directement les chèques-repas étant donné la durée de validité limitée et la non-conversion directe en argent déposable sur un compte bancaire (moyen de paiement peu liquide).
 - ◆ Restriction de l'utilisation des chèques-repas à une consommation intérieure.
 - ◆ Restriction de la validité des chèques-repas à certains secteurs de l'économie et à certains commerces à l'intérieur de ces secteurs (commerces agréés).
 - ◆ Restriction sur le choix de la période de consommation : les chèques-repas n'étant valables que pour une période limitée, l'utilisation de ces derniers ne peut avoir lieu que dans une période délimitée. Cette restriction s'est toutefois fortement atténuée depuis le 11 août 2013, date à laquelle la durée de validité des chèques est passée de 3 mois à 12 mois.

Effets négatifs indirects

- ▶ La validité des chèques-repas étant limitée dans le temps, certains chèques-repas ne sont pas utilisés (le taux de perte pour l'année 2012 s'élevait à 0.41%¹⁶). Cela entraîne une **perte de revenu** pour les consommateurs par rapport à un paiement cash équivalent. Cet effet sera cependant très fortement atténué depuis le 11 août 2013, date à laquelle la durée de validité des chèques-repas est passée de trois mois à un an.
- ▶ A plus long terme, étant donné la baisse du montant relatif épargné, **les revenus futurs issus des intérêts sur l'épargne pourraient diminuer**. Toutefois, la hausse potentielle des salaires des consommateurs, due à la stimulation de l'économie, pourrait permettre **d'augmenter le montant absolu épargné**. Il n'est pas possible de savoir lequel de ces deux effets l'emportera.

¹⁵ Pour les personnes employées, cet effet positif se traduit en une hausse des possibilités d'autres emplois et en une diminution de la probabilité de perdre un emploi.

¹⁶ Source : Edenred et Sodexo.



3.3 Les consommateurs non-bénéficiaires de chèques-repas

Les effets de l'instauration d'un système de chèque-repas comme moyen de paiement ne se limitent pas aux consommateurs bénéficiaires de chèques-repas : l'ensemble de la population, y compris les citoyens ne bénéficiant pas de chèque-repas comme moyen de paiement, seront (in)directement impactés par le système.

3.3.1 Effets positifs pour les consommateurs non-bénéficiaires

Effets positifs directs :

- ▶ L'allocation de chèques-repas n'induit pas d'effets positifs directs pour les non-bénéficiaires de chèques.

Effets positifs indirects

- ▶ L'utilisation d'un système de chèques-repas va entraîner une stimulation positive de l'économie étant donné l'augmentation de la consommation dans les secteurs de l'alimentation belges. Pour l'ensemble de la population nationale, cette stimulation de l'économie se traduit par une **hausse de l'emploi**¹⁷. Plus spécifiquement, l'emploi est stimulé pour les raisons suivantes :
 - ◆ Hausse de l'emploi dans les commerces agréés étant donné la hausse des ventes dans ces commerces (voir 3.4.1 pour une justification de la hausse des ventes).
 - ◆ Hausse de l'emploi dans les commerces non-agrégés étant donné la hausse des ventes dans ces commerces (voir 3.5.2 pour une justification de la hausse des ventes).
 - ◆ Dans une moindre mesure, le système des chèques-repas entraîne une création d'emploi chez les fournisseurs de chèques-repas.
- ▶ Cette hausse de l'emploi et des ventes dans les différents secteurs de l'économie entrainera à terme une **hausse potentielle des salaires**. En effet, la baisse de l'offre de travail conjuguée à une hausse de la demande de travail entrainerait une hausse des salaires. Il faut toutefois nuancer cet effet, qui ne pourrait être substantiel que dans le cas où la hausse d'emploi est importante et le marché du travail suffisamment flexible et réactif.
- ▶ La stimulation positive de l'économie va entraîner une hausse des recettes fiscales et une baisse des dépenses de l'état (voir ci-dessous). Cette amélioration du solde budgétaire de l'état pourrait potentiellement se traduire par une **amélioration des services fournis par l'état**.

3.4 Les employeurs

Nous présentons ci-dessous les effets de l'utilisation de chèques-repas sur les employeurs ayant décidé de mettre en place un système de chèque-repas comme moyen de rémunération de leurs employés.

Nous nous concentrons dans cette section sur les effets liés à l'utilisation de chèques-repas comme moyen de paiement des employés. Pour avoir une vision complète des effets liés à une entreprise ou un commerce donné, il faut donc inclure les effets sur les commerces agréés ou non-agrégés, selon la nature de l'activité de l'employeur.

3.4.1 Effets positifs pour les employeurs

Effets positifs directs :

- ▶ Par rapport à un paiement cash équivalent, l'allocation de chèques-repas n'induit **pas d'effets positifs directs additionnels** pour les employeurs. En effet, le traitement fiscal favorable (exonération des cotisations ONSS) dont bénéficie le système de chèques-repas peut être transposé à un système de paiement cash.

Effets positifs indirects

- ▶ Étant donné l'amélioration de la santé des travailleurs, évoquée ci-dessus, la **productivité des travailleurs augmente**. Une étude réalisée sur base de données liées à 20000 employés américains, démontre que les employés qui ont une alimentation saine ont 20% de chance d'être plus productifs¹⁸.

¹⁷ Pour les personnes employées, l'effet positif de cette hausse d'emplois est la hausse des possibilités d'autres emplois et la diminution de la probabilité de perdre un emploi.

¹⁸ Voir Merrill, R. et al. (2012).



- ▶ L'amélioration de la santé des travailleurs va également entraîner une **baisse de l'absentéisme** pour cause de maladie. L'étude citée ci-dessus indique que l'absentéisme diminue de 27% chez les employés qui ont une alimentation saine et font suffisamment de sport.

3.4.2 Effets négatifs pour les employeurs

Effets négatifs directs

- ▶ La gestion d'un système de chèques-repas comme moyen de rémunération va entraîner des coûts pour les employeurs :
 - ◆ Les employeurs doivent payer aux fournisseurs de chèques-repas l'équivalent de 5% de la valeur des chèques-repas achetés (« coût fournisseurs »).
 - ◆ Par ailleurs, les employeurs doivent assumer des frais administratifs liés à la réception et à la distribution des chèques-repas. Ces frais diminuent toutefois avec l'utilisation de chèques-repas électroniques. Dans le cas d'un paiement cash équivalent, des frais relatifs à la gestion de ce complément de salaire devraient aussi être assumés par l'employeur.

3.5 Les commerces agréés

Les chèques-repas ne peuvent être utilisés que dans certains secteurs liés à l'alimentation : grandes et petites surfaces de distribution alimentaire et restauration. Au sein de ces secteurs, les commerces peuvent décider d'accepter ou de ne pas accepter les paiements sous forme de chèques-repas, en comparant les avantages et les inconvénients de ces derniers. Ci-dessous, nous analysons les effets des chèques-repas sur les commerçants des secteurs de l'alimentation qui ont décidé d'accepter les chèques-repas comme moyen de paiement.

3.5.1 Les effets positifs pour les commerces agréés

Effets positifs directs

- ▶ Les commerces agréés vont enregistrer une **hausse directe des ventes**. Les restrictions imposées sur le comportement des bénéficiaires de chèques-repas vont les inciter à consommer dans les commerces agréés.

Effets positifs indirects

- ▶ Les **ventes vont également augmenter de manière indirecte**, étant donné la création de valeur plus importante qui est due à la concentration de la consommation dans certains secteurs à l'effet multiplicateur plus élevé. Plus spécifiquement, la hausse indirecte de la demande pour les commerces agréés s'explique par les différents effets présentés ci-dessous. Ces effets s'autoalimentent et créent un cercle vertueux:
 - ◆ Hausse de la demande issue des autres commerces agréés : dans le cas où un commerce agréé fournit, à la fois, des consommateurs directs et d'autres commerces agréés, ce commerce enregistrera une hausse des ventes suite à la hausse de la demande provenant des autres commerces agréés, qui ont besoin d'une quantité plus élevée de biens intermédiaires pour répondre à la hausse de la demande des consommateurs.
 - ◆ Hausse de la demande issue des consommateurs dont le revenu augmente (hausse emploi et/ou hausse salaire) : suite à la stimulation économique due à l'effet multiplicateur, on pourrait potentiellement enregistrer une hausse indirecte de la demande de certains consommateurs, qui ne détiennent pas nécessairement de chèques-repas.
 - ◆ Hausse de la demande issue des commerces non-agrégés : ces derniers enregistrent une hausse des ventes étant donné l'effet multiplicateur.
- ▶ Les commerces agréés vont **voir se fidéliser une partie de la clientèle** qui favorise les commerces dans lesquels le paiement par chèques-repas est autorisé.



3.5.2 Les effets négatifs pour les commerces agréés

Effets négatifs directs

- ▶ Par rapport à un paiement monétaire, un paiement sous forme de chèques-repas entraîne des **coûts administratifs plus élevés** : les commerces doivent enregistrer le paiement afin d'avoir une rétribution monétaire. Ces coûts administratifs vont toutefois diminuer pour la plupart des commerces agréés étant donné la mise en place du système de chèques-repas électroniques.

Effets négatifs indirects

- ▶ La nécessité d'enregistrer les transactions effectuées avec les chèques-repas afin de recevoir une rétribution monétaire va **restreindre les possibilités de « fraudes fiscales »**. Les commerçants peuvent toutefois réutiliser les chèques-repas dans d'autres commerces (« deuxième utilisation ») et ne pas déclarer certaines ventes. Cette possibilité disparaît toutefois avec le système de chèques-repas électroniques et réduit donc les possibilités de fraudes fiscales.

3.6 Les commerces non-agrégés

Les commerces non-agrégés sont des commerces ou entreprises actives dans des secteurs pour lesquels l'utilisation de chèque-repas comme moyen de paiement est impossible ou des commerces actifs dans les secteurs alimentaires mais qui ont décidé de ne pas accepter les chèques-repas comme moyen de paiement.

3.6.1 Les effets positifs pour les commerces non-agrégés

Effets positifs indirects

- ▶ Les **ventes vont augmenter, de manière indirecte**, étant donné la création de valeur plus importante due à la concentration de la consommation dans certains secteurs à l'effet multiplicateur plus élevé. Spécifiquement, les sources des hausses indirectes des ventes sont présentées ci-dessous, celles-ci s'autoalimentent et créent un cercle vertueux :
 - ◆ Hausse de la demande issue des commerces agréés.
 - ◆ Hausse de la demande issue des consommateurs dont le revenu augmente (hausse emploi et/ou hausse salaire).
 - ◆ Hausse de la demande issue des autres commerces non-agrégés.

3.6.2 Les effets négatifs pour les commerces non-agrégés

Effets négatifs directs

- ▶ Les consommateurs qui disposent de chèques-repas vont focaliser relativement plus leur consommation dans des commerces agréés. Cet effet implique une **diminution des ventes**, qui est toutefois contrebalancée par la hausse « indirecte » des ventes explicitée ci-dessus.

3.7 L'Etat

3.7.1 Les effets positifs pour l'Etat

Effets positifs directs

- ▶ Les chèques-repas doivent être consommés sur le territoire national. Cela implique une hausse de la consommation intérieure. Toute chose étant égale par ailleurs, cette hausse de la consommation intérieure entraînera une **hausse du PIB et une amélioration de la balance commerciale** du pays.
- ▶ En termes de finances publiques, l'effet mentionné ci-dessus entraîne une hausse des recettes TVA.

Effets positifs indirects

- ▶ Etant donné l'amélioration de la santé des travailleurs bénéficiaires des chèques-repas, il y a une **diminution des dépenses nationales en soin de santé**.



- ▶ La nécessité pour les commerces d'enregistrer la transaction afin de recevoir le pendant monétaire du chèque-repas va entraîner une **diminution des fraudes fiscales**.
- ▶ **Les recettes de l'état vont augmenter.** Etant donné la hausse de la consommation dans des secteurs avec un effet multiplicateur élevé, un cercle vertueux sur les ventes des entreprises, l'emploi et les profits des entreprises se met en place. Cela implique une augmentation des recettes fiscales. Plus particulièrement, les sources de cette augmentation sont les suivantes :
 - ◆ Hausse de recettes issues de la TVA étant donné la hausse des ventes dans les commerces agréés et non-agrégés (effet multiplicateur).
 - ◆ Hausse des recettes issues de l'impôt sur les profits des entreprises.
 - ◆ Hausse des recettes issues des cotisations de sécurité sociale (charges patronales et personnelles) étant donné la hausse de l'emploi.
 - ◆ Hausse des recettes issues de l'impôt sur les personnes physiques étant donné la hausse des salaires et des emplois.
 - ◆ La mise en place d'un système de chèques-repas comme moyen de rémunération implique la création d'un marché d'échange des chèques-repas. Les sociétés émettrices de chèques-repas, qui jouent un rôle d'intermédiaire, sont également créatrices d'activités économiques et sources de rentrées fiscales : impôt sur les profits des entreprises et sur les emplois créés au sein de ces entreprises.
- ▶ **Les dépenses de l'état vont diminuer.** Etant donné la hausse de l'emploi qui résulte du cercle vertueux mis en place suite à la consommation dans les secteurs à l'effet multiplicateur élevé, les dépenses liées aux allocations de chômage diminuent.

3.7.2 Les effets négatifs pour l'Etat

Effets négatifs directs

- ▶ La diminution directe des recettes fiscales en raison du traitement fiscal favorable dont bénéficie le système de chèques-repas (exonération des cotisations ONSS et exonération d'impôt sur les personnes physiques) n'est pas pris en compte, étant donné que ce traitement fiscal favorable peut être transposé à un système de paiement cash.
- ▶ L'Etat doit assumer des **coûts inhérents à la supervision du marché des chèques-repas**.



4/ Quantification des effets économiques des chèques-repas

4.1 Introduction

L'objectif de ce chapitre est de quantifier les effets économiques qui résultent de l'instauration d'un système de chèques-repas comme moyen de rémunération. Nous concentrons notre analyse sur une quantification de la stimulation de l'économie due à l'utilisation de chèques-repas. Afin de mesurer l'ampleur de la stimulation économique, nous analysons, à l'aide de tableaux inputs-outputs développés par le Bureau Fédéral du Plan, l'évolution des variables suivantes :

- ▶ Le nombre d'emploi
- ▶ La valeur ajoutée

Afin de se concentrer sur les effets liés aux caractéristiques intrinsèques du système de chèque-repas, nous comparons l'ampleur de la variation de ces variables en comparaison avec la variation qui résulterait d'un paiement cash équivalent.

La structure du chapitre est la suivante : dans un premier temps, les informations quantitatives de base relatives au marché des chèques-repas et au comportement de consommation classique (allocation « budget des ménages ») seront présentées.

Ensuite, sur base de ces données et de l'analyse du comportement des consommateurs, nous présenterons les différentes hypothèses relatives au comportement des consommateurs de chèques-repas. Différents scénarios seront ensuite développés sur base de ces hypothèses. Enfin, les résultats du modèle seront présentés et discutés.

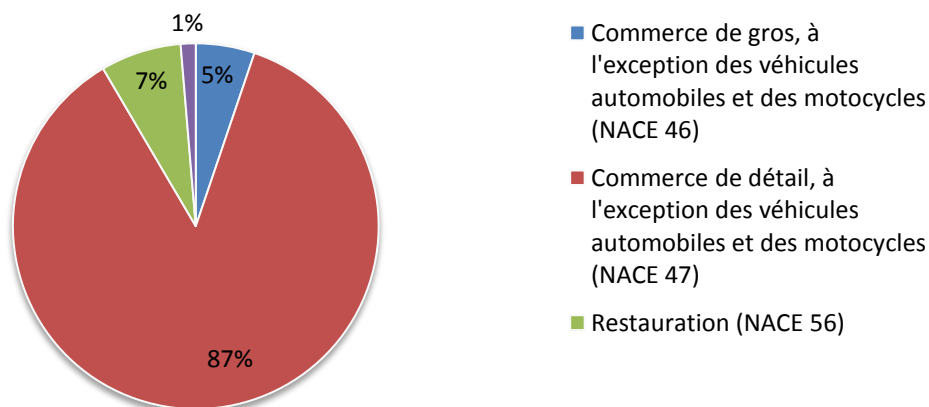
4.2 Information de base

4.2.1 L'utilisation des chèques-repas

En 2012, 331 millions de chèques-repas ont été distribués en Belgique. Cela représente une valeur totale de 1.896.783.400 euros. La participation des travailleurs dans ce montant s'élève à 362.508.681 euros, cela correspond à 19% du montant total.

Nous présentons ci-dessous la répartition des chèques-repas utilisés selon les différents secteurs de l'économie belge. Il apparaît qu'une très grande majorité (87%) des chèques-repas est utilisée dans les commerces de détails. Le deuxième secteur dans lequel le nombre de chèques-repas utilisés est le plus important est la restauration (7%), suivi du commerce de gros (5%). Le restant des chèques-repas utilisés servent à des achats dans les autres secteurs (1%).

Figure 1 : Répartition de l'utilisation des chèques-repas selon les différents secteurs de l'économie.



Source : IDEA Consult sur base de Sodexo et Edenred



Il faut cependant noter que certains chèques-repas ne seront jamais réinjectés dans l'économie belge. En effet, étant donné la perte de certains chèques-repas et la durée de validité limitée, 0.41% des chèques-repas n'ont pas été utilisés en 2012. Cette perte d'efficacité devrait toutefois diminuer fortement suite aux évolutions suivantes :

- ▶ Généralisation du système de chèques-repas
- ▶ Augmentation de la durée de validité des chèques-repas.

L'enquête Listen (2012) tend à confirmer l'allocation du montant des chèques-repas entre les différents secteurs de l'économie belge. Les répondants de l'enquête, qui bénéficient de chèques-repas, allouent 80.9% du montant reçu à des dépenses alimentaires dans la grande distribution tandis que 7% du montant est alloué à des dépenses alimentaires chez les petit commerçants et enfin 12.2% du budget total est alloué à des dépenses dans la restauration.

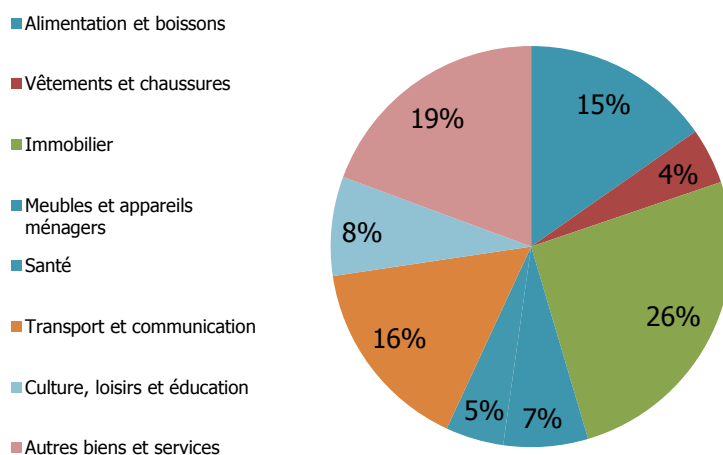
Ces données seules ne peuvent cependant nous permettre d'identifier les hypothèses de comportement des bénéficiaires des chèques-repas. En effet, il est également nécessaire de prendre en compte le potentiel effet de remplacement des dépenses effectuées avec les chèques-repas sur les dépenses effectuées avec le revenu de base. Si un tel effet se mettait en place, le consommateur modifierait alors l'allocation du revenu de base, étant donné les dépenses effectuées avec les chèques-repas. Avant de pouvoir déterminer le comportement des bénéficiaires de chèques-repas, il est dès lors nécessaire d'évaluer l'allocation classique du revenu de base des consommateurs ainsi que l'effet de remplacement, de substitution entre les dépenses liées aux chèques-repas et celles effectuées avec le revenu de base.

4.2.2 Comportement de consommation 'classique'

Selon la Banque Nationale de Belgique¹⁹, le taux d'épargne moyen des consommateurs belge s'élevait en 2012 à 15.2%. Par ailleurs, toujours selon la Banque Nationale de Belgique, en moyenne 5.18% du revenu disponible était alloué en 2012 à des dépenses de consommation extérieure.

Sur base de l'enquête « budget des ménages » (1999-2010), réalisée par le SPE Economie, il est possible d'identifier le comportement de consommation classique d'un ménage. La figure ci-dessous indique la répartition moyenne des dépenses des ménages selon les différents secteurs de l'économie.

Figure 2 : Comportement de consommation 'classique'



Source : IDEA Consult sur base des données du SPF Economie (enquête budget des ménages 2009-2010)

¹⁹ Source : BNB.



Il apparaît que le comportement de dépense classique d'un ménage diffère fortement du comportement des utilisateurs de chèques-repas. Les restrictions inhérentes au système de chèques-repas empêchent les utilisateurs de choisir librement la destination des dépenses : les consommateurs de chèques-repas concentrent la quasi-totalité du montant de leurs chèques dans les secteurs liés à l'alimentation (84% dans le commerce de détails et 7% dans la restauration) alors que 'seul' 15% du budget d'un ménage est consacré à des dépenses alimentaires.

Ces données relatives au comportement « classique » des dépenses seront utilisées dans la modélisation pour décrire le comportement d'un consommateur percevant un montant cash équivalent.

4.2.3 L'effet multiplicateur dans les différents secteurs

Comme indiqué dans le chapitre précédent, les dépenses effectuées par les consommateurs ont un effet stimulant sur l'économie : les dépenses entraînent une hausse des ventes dans le secteur concerné, ce qui implique une hausse des ventes des biens intermédiaires et donc une hausse des ventes dans les autres secteurs, etc. L'emploi, tant dans le secteur concerné directement par la dépense que dans les autres secteurs, est également stimulé. Cela entraîne une hausse des revenus des consommateurs et une hausse des dépenses en retour, etc. L'ampleur de ce cercle vertueux (« effet multiplicateur ») est différent selon le secteur dans lequel est effectué la dépense. En effet, le cercle vertueux sera d'autant plus grand que le secteur est intensif en main-d'œuvre et est interconnecté avec d'autres secteurs de l'économie belge. Nous décrivons dans cette section les outils permettant d'évaluer l'ampleur des effets économiques d'une dépense dans un secteur donné.

Le modèle utilisé dans ce chapitre est basé sur les tableaux inputs-outputs mis au point par le bureau fédéral du plan. Ces tableaux représentent un outil d'analyse des « relations qui existent entre les différentes branches d'activité au sein de l'économie belge ». Ces modèles reposent sur l'hypothèse qu'il n'existe pas de « contraintes de production dans l'économie de sorte que c'est la demande finale adressée à l'appareil de production intérieure qui détermine le vecteur de production »²⁰.

Toujours selon le Bureau fédéral du Plan, « les multiplicateurs représentent une application classique des modèles entrées-sorties. Ils sont largement utilisés dans les analyses d'impact économique et représentent des mesures synthétiques de la réponse d'une économie à un choc exogène. Ils permettent ainsi d'estimer les effets d'une variation de la demande finale adressée à la production intérieure d'un ou de plusieurs produits (secteurs de l'économie belge)»²¹. Dans la présente analyse, le choc exogène est une variation des dépenses effectuées dans certains secteurs de l'économie belge.

L'encadré ci-dessous détaille la construction du multiplicateur d'un secteur donné :

Encadré 1: définition du multiplicateur (production)

Prenons l'exemple d'une variation d'un euro de la demande finale adressée à la production intérieure du produit. L'**effet total** de cette variation sur la production de l'ensemble de l'économie se décompose en plusieurs effets :

- ▶ Un effet initial qui se situe toujours au niveau de la branche j qui reçoit le stimulus. Il se réfère au choc exogène : la branche j va augmenter sa production d'un euro pour répondre à la demande finale supplémentaire ;
- ▶ Un **effet direct** (= first-round effect) : pour assurer cette production supplémentaire, la branche j va devoir faire appel à ses fournisseurs directs.
- ▶ Un **effet indirect** (= second and subsequent round effects) : ses fournisseurs vont à leur tour adresser une demande supplémentaire d'inputs à leurs fournisseurs, qui eux-mêmes vont contacter leurs fournisseurs ...
- ▶ Un **effet induit par la consommation des ménages** (dans le cas d'un modèle fermé). Pour assurer ces productions supplémentaires, les différentes branches font appel à la branche des ménages (en tant que travailleurs). L'augmentation des revenus des ménages entraîne automatiquement une augmentation de leurs achats, qui est satisfaite par un accroissement additionnel de la production... »²²

Source : Bureau Fédéral du Plan

²⁰ Bureau Fédéral du Plan (2012), Analyse entrées-sorties : Modèles, Multiplicateurs, Linkages http://www.plan.be/admin/uploaded/201210151421110.WP_1212_10216_F.pdf, 01/09/2013.

²¹ Idem.

²² Idem.



Comme indiqué ci-dessus, l'effet multiplicateur diffère selon les secteurs de l'économie. Les tableaux ci-dessous illustrent ces différences, en termes de création d'emploi. Ces tableaux indiquent le montant qu'il est nécessaire à injecter dans un secteur donné afin de créer un emploi ainsi que le nombre d'emploi créés en réponse à la création d'un emploi dans le secteur en question.

Ces données sont reprises, d'une part, pour les secteurs dans lesquels le montant des chèques-repas est principalement dépensé et d'autre part, pour les secteurs dans lesquels le revenu de base est principalement dépensé.

Tableau 1: Effet multiplicateur dans les différents secteurs des chèques-repas

Les 3 secteurs les plus importants pour les chèques-repas	Montant nécessaire pour la création d'un emploi direct sup.	Multiplicateur d'emploi (emploi indirect)
Commerce de détail (86,6%)	€ 60 029	1,22
Restaurant, café (7,2%)	€ 77 278	1,37
Commerce de gros (5,2%)	€ 219 308	1,82

Source : IDEA Consult sur base des tableaux input-output du BFP

Tableau 2: Effet multiplicateur dans les différents secteurs de consommation 'classique'

Les 3 secteurs les plus importants pour la consommation classique	Montant nécessaire pour la création d'un emploi direct sup.	Multiplicateur d'emploi (emploi indirect)
Immobilier (20,4%)	€ 1 355 684	3,60
Alimentaire (8,7%)	€ 285 600	2,59
Electricité, gaz, eau (6,3%)	€ 539 135	2,48

Source : IDEA Consult sur base des tableaux input-output du BFP

On note des différences importantes entre les secteurs : si 1.355.684 euros étaient injectés dans le secteur du commerce de détail, 22 emplois seraient créés. Si un tel montant était injecté dans le secteur de l'immobilier, un emploi uniquement serait créé. Ces emplois « directement » créés entraînerait la création de respectivement (22*0.22) emplois dans le commerce de détail et (1*2.60) emplois dans le secteur de l'immobilier. Au total, pour un montant injecté identique, la création d'emploi s'élèverait respectivement à 26,8 emplois dans le commerce de détail et à 3,6 emplois dans le secteur immobilier.

Ces différences illustrent bien l'importance de l'allocation du revenu des ménages sur la stimulation de l'économie.

Dans le chapitre suivant, nous présentons les différentes hypothèses concernant l'allocation du montant des chèques-repas dans les différents secteurs de l'économie afin de tenir compte de la possibilité des consommateurs de substituer les chèques-repas à une consommation effectuée habituellement en cash.



4.3 Modélisation de l'impact économique des chèques-repas

Comme présenté au chapitre précédent, les secteurs dans lesquelles les chèques-repas sont traditionnellement utilisés, à savoir le commerce de détail (86,6%) et les restaurants et cafés (7,2%), requièrent moins de ressources pour la création d'un emploi direct supplémentaire, que les secteurs de consommation classique. L'effet sur l'emploi direct de l'injection de ressources supplémentaires dans les secteurs traditionnels des chèques-repas sera donc plus élevé. Cependant, différents effets de comportement des bénéficiaires de chèques-repas ont une influence directe sur l'allocation des ressources dans l'économie et les différents secteurs de consommation. Afin de modéliser l'impact économique des chèques-repas, il est crucial de tenir compte de ces différents effets de comportement.

Étant donné que nous ne disposons pas d'informations précises sur les effets de comportement réels des bénéficiaires de chèques, différents scénarii sont utilisés pour la modélisation de l'effet économique des chèques.

4.3.1 Description des différents effets de comportement des bénéficiaires de chèque-repas

L'objectif de cette section est de déterminer les hypothèses relatives à l'allocation du revenu de détenteurs de chèques-repas, en prenant en compte l'effet de substitution. Plus spécifiquement, nous cherchons à déterminer :

- ▶ Le taux d'épargne ;
- ▶ Le taux de consommation intérieure ;
- ▶ L'allocation du revenu entre les différents secteurs de l'économie belge.

Comme indiqué dans le chapitre précédent, lorsque l'effet de remplacement sur le revenu de base n'est pas pris en compte, le taux d'épargne des chèques-repas ainsi que le taux de consommation extérieure sont nuls. Les secteurs dans lesquels sont dépensés les chèques-repas sont, respectivement, le commerce de détail (86,6%) et le restaurant et café (7,2%).

Les chèques ne peuvent toutefois pas être considérés comme un simple moyen de consommation supplémentaire de certains produits et services. En effet, afin de connaître l'effet net sur l'économie il est nécessaire d'évaluer la propension des consommateurs à utiliser les chèques comme un remplacement, un substitut, aux dépenses effectuées « habituellement » en liquide.

Si cet effet de remplacement est total, le montant libéré peut alors être alloué sans restriction à :

- ▶ L'épargne (effet « d'épargne »)
- ▶ La consommation extérieure (effet de « substitution de consommation intérieure»)
- ▶ La consommation non-alimentaire (effet de « substitution de consommation intérieure»)

Dans ce cas, il n'y aurait pas de différences, en termes d'allocation du revenu, entre un système de chèques-repas et un système de montant cash équivalent²³. Afin de pouvoir évaluer le surplus net épargné ou consommé dans certains secteurs de l'économie belge suite à l'octroi de chèques-repas il est donc nécessaire d'évaluer l'ampleur de ces effets.

4.3.1.1 Effet d'épargne et propension à épargner les chèques-repas

Théoriquement, l'entièreté du montant reçu sous forme de chèque-repas doit être consommée. Toutefois, ces dépenses peuvent permettre de libérer une partie des dépenses effectuées habituellement en cash afin de les épargner. On appelle cet effet de remplacement « l'effet d'épargne ». Si cet effet d'épargne est nul, le montant reçu sous forme de chèque est entièrement consommé. Si cet effet est total, l'ensemble des chèques-repas remplace de la consommation effectuée « habituellement » en cash. Le taux d'épargne classique pourrait alors s'appliquer sur le montant libéré.

Étant donné la faible liquidité des chèques et la relative difficulté pour les consommateurs à mettre en place un système de compensation sur le revenu de base, l'incitation à consommer les chèques est bien réelle. Par ailleurs, comme le suggèrent les résultats de l'enquête Listen, cette restriction semble être considérée comme étant non-contournable par les consommateurs. Pour rappel, les répondants estiment que les chèques-repas ont une valeur « cash » plus faible que le montant de ces derniers, ce qui semble indiquer que les restrictions sont considérées comme étant effectives pour les consommateurs. Il est dès lors réaliste d'éliminer la possibilité que

²³ Si le consommateur est « contraint », autrement dit si le montant reçu en chèques-repas est plus important que la dépense totale envisagée en dépenses alimentaires par le consommateur, l'allocation du budget sera différente, quel que soit l'ampleur de l'effet de remplacement du consommateur.



l'effet de remplacement soit total. Il n'existe cependant pas d'étude permettant de mesurer l'effet exact. Etant donné l'absence d'études visant à spécifier le taux d'épargne en vigueur sur les chèques-repas, deux hypothèses sont considérées dans le modèle :

- ▶ Effet d'épargne nul : le montant supplémentaire reçu sous forme de chèque-repas est entièrement consommé et ne remplace aucune dépense effectuée habituellement avec le revenu de base. Le taux d'épargne sur le montant des chèques-repas est donc nul.
- ▶ Effet d'épargne intermédiaire : les consommateurs substituent une partie des dépenses effectuées habituellement en cash par des dépenses effectuées à l'aide des chèques-repas. Une partie du montant libéré peut alors être épargné. On fixe arbitrairement le taux d'épargne sur le montant des chèques-repas comme étant égal à 7%, cela représente environ la moitié du taux d'épargne classique qui prévaut sur le revenu disponible en monnaie traditionnelle et qui était égal, en 2012, à 15.2% selon les statistiques de la BNB.

4.3.1.2 Effet de substitution de consommation extérieure et propension à consommer en dehors des frontières pays

Théoriquement l'entièreté du montant supplémentaire reçu en chèque-repas est consommée dans l'économie belge. Toutefois, les dépenses effectuées avec les chèques-repas peuvent permettre de libérer une partie des dépenses effectuées « habituellement » avec le revenu de base. Ce montant libéré peut alors être consommé hors des frontières du pays. On appelle cet effet de remplacements, « effet de substitution de consommation extérieure ». Si cet effet est total, l'ensemble des chèques-repas remplacent de la consommation effectuée habituellement en cash. Le taux classique de consommation extérieur pourrait alors s'appliquer sur le montant libéré.

Etant donné que la restriction inhérente au système de chèques-repas en termes de consommation intérieure semble, selon les résultats de l'enquête Listen, être effective, on peut raisonnablement estimer que cet effet de remplacement n'est pas total. Toutefois, étant donné l'absence d'étude permettant de confirmer le taux de consommation extérieure qui prévaut sur le montant des chèques-repas, plusieurs hypothèses seront à nouveau retenues pour la modélisation :

- ▶ **Effet de substitution de consommation extérieure nul.** Dans ce cas, l'entièreté du montant des chèques-repas est dépensée au sein des frontières du pays, sans compensation sur le montant cash de base. Le taux de consommation extérieur sur le montant des chèques-repas est donc nul, tandis que le taux sur le montant de base reste le taux « standard » (pour rappel, égal à 5,18% selon les statistiques de la BNB).
- ▶ **Effet substitution de consommation extérieure total.** Dans ce cas, l'entièreté du montant des chèques remplace de la consommation effectuée « habituellement » à l'intérieur du pays. Le montant cash libéré peut alors être alloué en partie à des consommations à l'extérieur du pays. Le taux de consommation extérieur sur le montant des chèques-repas est alors égal au taux « standard », à savoir 5.18%.

4.3.1.3 Effet de substitution de la consommation intérieure et allocation du revenu entre les différents secteurs de l'économie

Théoriquement l'entièreté du montant supplémentaire reçu en chèque-repas est consommée dans certains secteurs de l'économie belge. Toutefois, les dépenses effectuées avec les chèques-repas peuvent permettre de libérer une partie des dépenses effectuées habituellement avec le revenu de base. Ce montant libéré peut alors être consommé dans les autres secteurs de l'économie belge. On appelle cet effet de remplacement, « effet de substitution de consommation intérieure ». Si cet effet est total, l'ensemble des chèques-repas remplace de la consommation effectuée habituellement en cash. Dans ce cas, l'allocation du budget total est équivalente à l'allocation « standard » telle que présentée dans l'enquête sur le budget des ménages 2012 par le SPF économie.

Les résultats de l'étude Listen tendent à nouveau à démontrer que cet effet de remplacement n'est sans doute pas total : les consommateurs sont effectivement contraints dans leurs choix d'allocation du revenu entre les différents secteurs de l'économie belge. Par ailleurs, différentes études²⁴ empiriques portant sur le comportement des consommateurs américains ont démontré que les possesseurs de chèques-repas (« foodstamps ») dépensent une proportion plus importante en nourriture que ce qu'ils ne dépenseraient avec un montant cash équivalent. Cette tendance se vérifie également chez les ménages « non-contraints », c'est-à-dire les ménages qui reçoivent un montant de chèques-repas plus faible que ce qu'il ne désirerait dépenser en nourriture. Pour ces ménages

²⁴ Voir Fraker (1990) pour une description de ces différentes études.



également, l'octroi de chèques-repas augmente la consommation alimentaire par rapport à un paiement cash équivalent²⁵. Ces études semblent démontrer qu'il existe une différence entre l'allocation d'un montant reçu sous forme de chèques-repas et l'allocation d'un montant reçu sous forme de paiement cash équivalent. Toutefois, étant donné que les estimations de la différence de comportement diffèrent selon les études et que celles-ci ne sont pas directement transposables à la situation belge, différentes hypothèses seront retenues pour la modélisation.

- ▶ **Effet de substitution de consommation intérieure nul.** Dans ce cas, l'entièreté du montant des chèques-repas est dépensée dans les secteurs alimentaires belges, sans compensation sur le montant cash de base.
- ▶ **Effet substitution de consommation intérieure total.** Dans ce cas, l'entièreté du montant des chèques-repas remplace de la consommation effectuée « habituellement » dans les secteurs alimentaires belges. Le montant alors libéré peut être consommé, entre autres, dans les secteurs « non-alimentaires ». L'allocation de montant supplémentaire est alors semblable à celle décrite dans l'enquête budget des ménages 2012 du SPF économie.
- ▶ **Effet de substituions de consommation intérieure intermédiaire.** Dans ce cas une partie du montant des chèques-repas remplace des dépenses effectuées en cash. Etant donné l'absence d'étude mesurant l'ampleur de l'effet de substitution, nous faisons l'hypothèse qu'une moitié du montant des chèques-repas remplace des dépenses effectuées auparavant en cash. Une moitié de ce montant est donc libérée et peut être consommée en fonction de l'allocation décrite dans l'enquête budget des ménages 2012 du SPF économie.

²⁵ Le système de « foodstamps » étant différent du système des chèques-repas en Belgique, les résultats de ces études doivent être interprétés avec prudence.



4.3.2 Description des différents scénarios de modélisation des effets de comportement

Pour estimer l'impact économique des chèques-repas, différents scénarii de modélisation des effets de comportement des bénéficiaires de chèques sont utilisés. Ces scénarii combinent les hypothèses présentées ci-dessus et sont explicités ci-dessous.

Outre un scénario de référence, qui correspond à un scénario de paiement cash, quatre scénarios ont été identifiés afin de reproduire les effets de comportement des bénéficiaires de chèques :

- ▶ Scénario de référence : le scénario de paiement cash
- ▶ Scénario 1 : le scénario de consommation
- ▶ Scénario 2 : scénario avec épargne
- ▶ Scénario 3 : scénario avec substitution partielle
- ▶ Scénario 4 : scénario avec substitution totale

4.3.2.1 Scénario de référence : le scénario de paiement cash

Description du scénario :

L'étude entend révéler l'impact des chèques sur le système économique. Par conséquent, le scénario de référence doit être capable de montrer la différence entre un scénario avec ou sans utilisation de chèques. Pour le scénario de référence, nous nous basons sur la valeur des chèques-repas avant leur introduction dans le circuit économique. Nous partons du principe que ce montant ne sera pas octroyé au consommateur sous la forme de chèques, mais en tant qu'augmentation de salaire net (sans le paiement de cotisations patronales).

Hypothèses :

- ▶ **Le coefficient d'épargne** : Comme il s'agit d'une augmentation de salaire net, ce scénario comprendra également un effet d'épargne. Le montant reçu par le consommateur est intrinsèquement identique à son salaire ordinaire. Par conséquent, le coefficient d'épargne, qui détermine la partie du salaire épargnée, sera identique à celui de ses revenus complets, à savoir **15%**.
- ▶ **Consommation intérieure et extérieure**: Étant donné qu'il s'agit d'un montant à tous égards identique à une augmentation de salaire net, le modèle de dépense du bénéficiaire du paiement cash est donc similaire à une consommation intérieure et extérieure classique (avec un salaire net). La consommation intérieure correspond donc à celle provenant de l'enquête du budget des ménages du SPF économie, tandis que **5,18%** des revenus sont dépensés à l'étranger.

Ceci est illustré dans le tableau suivant. Ce tableau illustre le modèle de dépense d'un consommateur disposant d'un salaire net de 1000 euro et de 100 euro supplémentaire par le biais d'un paiement cash. Comme il n'y a aucune restriction sur l'utilisation du paiement cash supplémentaire, le modèle de dépenses est similaire entre le salaire net et le paiement cash additionnel. Au total, toutes les catégories de dépenses se verront augmenter.

Illustration 1 : Scénario de référence : le scénario de paiement cash

	Type de dépenses	Montant dépensé
Paiement cash supplémentaire (100 euro)	Epargne	15 euro
	Dépenses alimentaires	12 euro
	Dépenses autres secteurs	68 euro
	Dépenses extérieures	5 euro
Salaire net (1000 euro)	Epargne	150 euro
	Dépenses alimentaires	87 euro
	Dépenses autres secteurs	713 euro
	Dépenses extérieures	50 euro
Total (1100 euro)	Epargne	165 euro
	Dépenses alimentaires	99 euro
	Dépenses autres secteurs	781 euro
	Dépenses extérieures	55,2 euro

Source : IDEA Consult



4.3.2.2

Scénario 1 : le scénario de consommation

Description du scénario :

Ce scénario est le plus simple. Les chèques non perdus sont dépensés par le consommateur, en plus de ses dépenses ordinaires. Ils sont également exclusivement consacrés à l'achat de produits auxquels ils sont destinés dans les secteurs concernés : les denrées alimentaires dans les magasins d'alimentation, sans aucune modification dans les dépenses classiques. Ce scénario n'inclut donc aucun effet de substitution.

Hypothèses :

- ▶ **Le coefficient d'épargne :** Il n'y a aucune substitution par l'épargne, le coefficient d'épargne du salaire net reste donc égal à 15% et le taux d'épargne sur le montant reçu en cash est donc nul.
- ▶ **Consommation intérieure :** Il n'y a aucune substitution par la consommation intérieure, les chèques-repas sont entièrement utilisés dans les secteurs autorisés, sans qu'il n'y ait aucun changement dans les dépenses ordinaires.
- ▶ **Consommation extérieure :** Il n'y a aucune substitution par la consommation extérieure, les chèques-repas sont entièrement utilisés dans les secteurs autorisés en Belgique, sans qu'il n'y ait aucun changement dans les dépenses faites à l'extérieur.

Le tableau ci-dessous illustre le modèle de dépense d'un consommateur disposant d'un salaire net de 1000 euro et de 100 euro supplémentaire en chèque-repas, selon le scénario de consommation. Comme démontré dans le tableau ci-dessous, les chèques-repas sont exclusivement consacrés à l'achat de produits alimentaires auxquels ils sont destinés dans les secteurs concernés sans qu'il n'y ait aucune modification dans les dépenses du consommateur sur base de son salaire net. Seules les dépenses alimentaires se verront augmenter de 100 euros (valeur totale des chèques-repas). Par rapport au scénario de paiement cash, les dépenses d'épargne, les dépenses dans les autres secteurs et les dépenses extérieures sont plus faibles, tandis que les dépenses alimentaires sont plus élevées.

Illustration 2 : Scénario 1 : le scénario de consommation

	Type de dépenses	Montant dépensé	Différence par rapport au scénario cash
Chèque-repas (100 euro)	Commerce de détail	87 euro	
	Restaurant, café	7 euro	
	Commerce de gros	5 euro	
Salaire net (1000 euro)	Epargne	150 euro	=
	Dépenses alimentaires	87 euro	=
	Dépenses autres secteurs	713 euro	=
	Dépenses extérieures	50 euro	=
Total (1100 euro)	Epargne	150 euro	
	Dépenses alimentaires	187 euro	
	Dépenses autres secteurs	713 euro	
	Dépenses extérieures	50 euro	

Source : IDEA Consult



4.3.2.3 Scénario 2 : le scénario avec épargne

Description du scénario :





Le scénario avec épargne ajoute un aspect supplémentaire essentiel au scénario de consommation. On part du principe que le consommateur économisera une partie de la valeur de ses chèques. Pour ce faire, il remplace un certain pourcentage de ses dépenses ordinaires par des chèques et épargnera le montant libéré. Nous supposons que dans ce cas, le consommateur épargnera 7% (la moitié du coefficient d'épargne classique) de la valeur des chèques. Cette épargne réduit le montant injecté dans l'économie par rapport au scénario de consommation.

Hypothèses :

- ▶ **Le coefficient d'épargne** : Nous supposons que 7% de la valeur des chèques (la moitié du coefficient d'épargne classique) est épargné en substituant une partie des dépenses alimentaires classiques par le biais des chèques-repas.
- ▶ **Consommation intérieure** : Il n'y a aucune substitution par la consommation intérieure, les chèques-repas sont entièrement utilisés dans les secteurs autorisés, sans qu'il n'y ait aucun changement dans les dépenses ordinaires.
- ▶ **Consommation extérieure** : Il n'y a aucune substitution par la consommation extérieure, les chèques-repas sont entièrement utilisés dans les secteurs autorisés en Belgique, sans qu'il n'y ait aucun changement dans les dépenses faites à l'extérieur.

Le tableau ci-dessous illustre le modèle de dépense d'un consommateur disposant d'un salaire net de 1000 euro et de 100 euro supplémentaire en chèque-repas, selon le scénario d'épargne. Comme démontré dans le tableau ci-dessous, les chèques-repas sont exclusivement consacrés à l'achat de produits auxquels ils sont destinés dans les secteurs concernés, mais une partie des dépenses alimentaires ordinaires n'est plus dépensée et est épargnée. Ceci diminue donc les dépenses alimentaires ordinaires effectuées sur base du salaire net de 7 euro (de 87 euro à 80 euro) et augmente en contrepartie l'épargne de 7 euro (de 150 euro à 157 euro). Par rapport au scénario de paiement cash, les dépenses d'épargne, les dépenses dans les autres secteurs et les dépenses extérieures sont plus faibles, tandis que les dépenses alimentaires sont plus élevées. Même si les dépenses d'épargne sont plus importantes que dans le scénario de consommation, elles restent inférieures à celles effectuées dans le scénario de paiement cash.

Illustration 3 : Scénario 2 : le scénario avec épargne

	Type de dépenses	Montant dépensé	Différence par rapport au scénario cash
Chèque-repas (100 euro)	Commerce de détail	87 euro	
	Restaurant, café	7 euro	
	Commerce de gros	5 euro	
Salaire net (1000 euro)	Epargne	157 euro	+ 7 euro
	Dépenses alimentaires	80 euro	- 7 euro
	Dépenses autres secteurs	713 euro	=
	Dépenses extérieures	50 euro	=
Total (1100 euro)	Epargne	157 euro	
	Dépenses alimentaires	180 euro	
	Dépenses autres secteurs	713 euro	
	Dépenses extérieures	50 euro	

Source : IDEA Consult



4.3.2.4

Scénario 3 : le scénario avec substitution partielle

Description du scénario :

Dans ce scénario, le consommateur épargne de la même manière que dans le scénario avec épargne, mais on suppose qu'il utilise jusqu'à la moitié de la valeur restante des chèques dans le cadre d'autres dépenses, généralement non liées aux chèques. Pour ce faire, il peut effectuer une partie de ses dépenses ordinaires à l'aide de chèques à la place de son salaire. Le montant libéré n'est donc pas intégralement injecté dans les secteurs tels que l'alimentation mais est alors consacré à d'autres dépenses. L'autre moitié des chèques est quant à elle injectée dans les secteurs liés aux chèques.

Hypothèses :





- ▶ **Le coefficient d'épargne** : Nous supposons que 7% de la valeur des chèques (la moitié du coefficient d'épargne classique) est épargné en réduisant les dépenses alimentaires classiques.
- ▶ **Consommation intérieure** : Nous supposons que la moitié de la valeur des chèques est dépensé dans des secteurs non alimentaires, en réduisant les dépenses alimentaires classiques.
- ▶ **Consommation extérieure** : Nous supposons que 5,2% (le coefficient de consommation extérieure classique) de la valeur des chèques est dépensé à l'extérieur de la Belgique, en réduisant les dépenses alimentaires classiques.

Le tableau ci-dessous illustre le modèle de dépense d'un consommateur disposant d'un salaire net de 1000 euro et de 100 euro supplémentaire en chèque-repas, dans le cas du scénario avec substitution partielle. Comme démontré dans le tableau ci-dessous, les chèques-repas sont exclusivement consacrés à l'achat de produits auxquels ils sont destinés dans les secteurs concernés, mais :

- ▶ Une partie des dépenses alimentaires ordinaires (la moitié du coefficient d'épargne classique) n'est plus dépensée mais est **épargnée** : ceci diminue donc les dépenses alimentaires ordinaires effectuées sur base du salaire net de 7 euro et augmente en contrepartie l'épargne de 7 euro (de 150 euro à 157 euro).
- ▶ Une partie des dépenses alimentaires ordinaires (la moitié de la valeur des chèques, sauf la partie épargnée ou consommée extérieure) n'est plus dépensée mais est utilisée dans **d'autres secteurs non alimentaires** : ceci diminue donc les dépenses alimentaires ordinaires effectuées sur base du salaire net de 37,5 euro et augmente en contrepartie les dépenses dans d'autres secteurs de 37,5 euro.
- ▶ Une partie des dépenses alimentaires ordinaires n'est plus dépensée (le coefficient de dépenses extérieures appliqué après l'épargne et sauf dans la partie dépensée dans d'autres secteurs) mais est utilisée dans **d'autres secteurs à l'étranger** : ceci diminue donc les dépenses alimentaires ordinaires effectuées sur base du salaire net de 2,4 euro et augmente en contrepartie les dépenses dans les secteurs extérieurs de 2,4 euro.

Par rapport au scénario de paiement cash, les dépenses d'épargne et les dépenses dans les autres secteurs restent plus faibles, tandis que les dépenses alimentaires sont plus élevées.

Illustration 4 : Scénario 2 : le scénario avec substitution partielle

	Type de dépenses	Montant dépensé	Différence par rapport scénario cash
Chèque-repas (100 euro)	Commerce de détail	87 euro	
	Restaurant, café	7 euro	
	Commerce de gros	5 euro	
Salaire net (1000 euro)	Epargne	157 euro	+ 7 euro
	Dépenses alimentaires	40,1 euro	- 46,8 euro
	Dépenses autres secteurs	750,5 euro	+ 37,5 euro
	Dépenses extérieures	52,4 euro	+ 2,4 euro
Total (1100 euro)	Epargne	157 euro	
	Dépenses alimentaires	140,1 euro	
	Dépenses autres secteurs	750,5 euro	
	Dépenses extérieures	52,4 euro	

Source : IDEA Consult



4.3.2.5

Scénario 4 : le scénario avec substitution totale

Description du scénario :

Dans ce scénario, le consommateur épargne de la même manière que dans le scénario avec épargne, mais on suppose qu'il utilise la totalité de la valeur restante des chèques dans le cadre d'autres dépenses, non liées aux chèques. Pour ce faire, il peut effectuer ses dépenses ordinaires à l'aide de chèques à la place de son salaire.

Hypothèses :





- ▶ **Le coefficient d'épargne** : Nous supposons que 7% de la valeur des chèques (la moitié du coefficient d'épargne classique) est épargné en réduisant les dépenses alimentaires classiques.
- ▶ **Consommation intérieure** : Nous supposons que la totalité de la valeur des chèques restants est dépensée dans des secteurs non alimentaires, en réduisant les dépenses alimentaires classiques.
- ▶ **Consommation extérieure** : Nous supposons que 5,2% (le coefficient de consommation extérieure classique) de la valeur des chèques est dépensé à l'extérieur de la Belgique, en réduisant les dépenses alimentaires classiques.

Le tableau ci-dessous illustre le modèle de dépense d'un consommateur disposant d'un salaire net de 1000 euro et de 100 euro supplémentaire en chèque-repas, dans le scénario avec substitution totale. Comme démontré dans le tableau ci-dessous, les chèques-repas sont exclusivement consacrés à l'achat de produits auxquels ils sont destinés dans les secteurs concernés, mais :

- ▶ Une partie des dépenses alimentaires ordinaires (la moitié du coefficient d'épargne classique) n'est plus dépensée mais est **épargnée** : ceci diminue donc les dépenses alimentaires ordinaires effectuées sur base du salaire net de 7 euro et augmente en contrepartie l'épargne de 7 euro (de 150 euro à 157 euro).
- ▶ Une partie des dépenses alimentaires ordinaires (la valeur restante des chèques) n'est plus dépensée mais est utilisée dans **d'autres secteurs non alimentaires** (sauf la partie épargnée ou consommée extérieure) : ceci diminue donc les dépenses alimentaires ordinaires effectuées sur base du salaire net et augmente en contrepartie les dépenses dans d'autres secteurs.
- ▶ Une partie des dépenses alimentaires ordinaires n'est plus dépensée (le coefficient de dépenses extérieures appliqué après l'épargne) mais est utilisée dans **d'autres secteurs à l'étranger** : ceci diminue donc les dépenses alimentaires ordinaires effectuées sur base du salaire net de 4,8 euro et augmente en contrepartie les dépenses dans les secteurs extérieurs de 4,8 euro.

Par rapport au scénario de paiement cash, les dépenses d'épargne restent plus faibles, tandis que les dépenses alimentaires et les dépenses dans les autres secteurs sont plus élevées.

Illustration 5 : Scénario 2 : le scénario avec substitution totale

	Type de dépenses	Montant dépensé	Différence par rapport scénario cash
Chèque-repas (100 euro)	Commerce de détail	87 euro	
	Restaurant, café	7 euro	
	Commerce de gros	5 euro	
Salaire net (1000 euro)	Epargne	157 euro	+ 7 euro
	Dépenses alimentaires	0 euro	- 87 euro
	Dépenses autres secteurs	788 euro	+ 75 euro
	Dépenses extérieures	54,8 euro	+ 4,8 euro
Total (1100 euro)	Epargne	157 euro	
	Dépenses alimentaires	100 euro	
	Dépenses autres secteurs	788 euro	
	Dépenses extérieures	54,8 euro	

Source : IDEA Consult



4.3.2.6 Discussion concernant les différents scénarii

Etant donné le manque d'études relatives au comportement des bénéficiaires de chèques-repas qui prennent en compte l'effet de remplacement, l'évaluation des différents scénarii en fonction du degré de vraisemblance de ces derniers s'avère délicate. Toutefois, étant donné les indications fournies par les quelques études citées ci-dessus, le scénario 3 semble le scénario le plus représentatif. En effet, les scénarii 1, 2 et 4 sont basés sur des hypothèses relativement strictes et moins vraisemblables.

- ▶ Le **scénario 1** implique un effet de remplacement nul, tant pour l'épargne, la consommation extérieure et la consommation dans les autres secteurs de l'économie. Ces hypothèses nous semblent peu vraisemblables étant donné la capacité des consommateurs à substituer en partie des dépenses effectués auparavant en cash par des dépenses effectuées à l'aide de chèques-repas.
- ▶ Le **scénario 2** prend en compte un effet d'épargne sans toutefois prendre en compte un effet de substitution de la consommation intérieure ou extérieure. A nouveau, cela semble être une hypothèse trop peu réaliste.
- ▶ Par ailleurs le **scénario 4** est basé sur des hypothèses de substitution totale en ce qui concerne la consommation extérieure et la consommation dans les secteurs alimentaires belges. Ce scénario repose donc sur l'hypothèse que les restrictions inhérentes au système de chèques-repas ne seraient donc pas effectives, pour l'ensemble des consommateurs. Les études empiriques américaines reprises dans Fraker (1990) ainsi que les résultats de l'étude Lisent sur la valeur « perçue » des chèques-repas tendent à démontrer que les effets de remplacement ne peuvent être totaux.
- ▶ Enfin, il nous semble que le **scénario 3** est donc probablement le plus réaliste : les consommateurs remplacent une partie des dépenses effectuées habituellement en cash par des dépenses effectuées à l'aide des chèques-repas et libèrent un montant qui sera, en partie, épargné, consommé à l'extérieur du pays et consommé dans des secteurs non-alimentaires. Ce scénario prend toutefois en compte les incitations qui pèsent sur la consommation des chèques et qui sont une source de différences de comportement par rapport au comportement qui prévaut avec un paiement cash équivalent.



4.4 Résultats

Les différents scénarios sont intégrés dans un modèle inputs-outputs afin d'évaluer l'impact des chèques-repas sur la création d'emploi et la création de valeur ajoutée durant l'année 2012. Les résultats des différents scénarios sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces résultats sont par ailleurs comparés avec les résultats qui prévaudraient avec un paiement cash équivalent (scénario de référence).

Tableau 3: Résultats

	Scénario de référence : paiement cash équivalent	Scénario de consommation	Scénario avec épargne	Scénario substitution partielle	Scénario substitution totale
Valeur ajoutée	€ 835.153.655	€ 1.217.784.834	€ 1.125.686.003	€ 1.014.407.005	€ 903.128.007
Emploi total	11.620	29.484	27.254	19.910	12.566
Différence de valeur ajoutée 'équivalent cash'	-	+€ 382.631.179	+€ 290.532.348	+€ 179.253.350	+€ 67.974.352
Différence de création d'emploi 'équivalent cash'	-	+17.864	+15.634	+8.290	+946

Source : IDEA Consult

Lorsque l'on compare les différents scénarios relatifs aux chèques-repas, le scénario de consommation s'avère le plus avantageux. Sa valeur ajoutée à l'économie s'élève en effet à 1.217 milliards d'euros et son effet sur l'emploi atteint 29.484 postes. En revanche, le scénario avec substitution totale est le moins favorable : seuls 903 millions d'euros et 12.566 emplois sont créés, soit environ trois fois moins que dans le cas du scénario de consommation. Les deux autres scénarios se situent entre ces deux extrêmes. Le scénario avec effet d'épargne génère 100 millions d'euros de valeur ajoutée en moins et crée 2 000 emplois de moins, tandis que le scénario avec substitution partielle crée 10 000 emplois et 7 millions d'euros de valeur ajoutée de moins que le scénario de consommation.

L'absence de comportement de substitution constitue évidemment la grande différence entre le scénario de consommation et les autres scénarios. Une somme plus importante est alors injectée dans le circuit économique, créant ainsi un effet plus important.

Dans les trois autres scénarios, le niveau d'épargne est similaire. La différence en termes de valeur ajoutée et d'emploi entre les trois autres scénarios s'explique par l'allocation du revenu disponible dans les différents secteurs de l'économie belge. Certains secteurs, telle que l'industrie alimentaire, se caractérisent par un coefficient d'utilisation de main-d'œuvre plus élevé. Une concentration de plus de moyens dans ces secteurs est donc à l'origine de la création de plus d'emplois. Ce phénomène s'observe dans la différence importante entre, d'une part, le scénario de consommation et d'épargne, dans lesquels toutes les dépenses se concentrent dans les secteurs alimentaires, et d'autre part, les scénarios de substitution dans le cadre desquels une partie de la valeur est transférée vers d'autres secteurs à plus faible utilisation de main-d'œuvre.

Pour rappel, l'objectif principal de cette étude est de comparer l'impact économique d'un système de chèques-repas par rapport à un paiement cash équivalent. Lorsque nous comparons les divers scénarios, nous remarquons que le scénario de référence (paiement cash équivalent) crée la valeur ajoutée la plus faible et le nombre le moins élevé d'emplois par rapport aux scénarios avec chèques-repas.

Selon les hypothèses du modèle, les chèques-repas assurent une valeur ajoutée supplémentaire comprise entre 67 millions et 382 millions d'euros et permettent la création de 946 à 17.864 emplois supplémentaire en comparaison à une augmentation salariale nette équivalente. Cette différence s'explique par les restrictions inhérentes aux chèques-repas qui ne peuvent être entièrement contournées par les bénéficiaires.



Afin de préciser l'impact exact du système, différentes études relatives au comportement des bénéficiaires doivent être menées. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, nous pouvons raisonnablement penser qu'un effet de remplacement existe, tant en ce qui concerne l'épargne, la consommation extérieure et la consommation intérieure. Nous estimons donc que les scénarii 1 et 2 sont basés sur des hypothèses trop extensives.

Par ailleurs, comme indiqué dans les études citées ci-dessus, cet effet de remplacement n'est pas total pour l'ensemble des consommateurs. Le scénario 4 semble donc également basé sur des hypothèses trop restrictives.

Comme discuté dans la section précédente, le scénario avec substitution partielle apparaît comme le scénario le plus vraisemblable en ce qui concerne l'impact des chèques-repas sur le système économique : les consommateurs remplacent une partie des dépenses effectuées habituellement en cash par des dépenses effectuées à l'aide des chèques-repas et libèrent un montant qui sera, en partie, épargné, consommé à l'extérieur du pays et consommé dans des secteurs non-alimentaires. Ce scénario prend toutefois en compte les restrictions qui pèsent sur la consommation des chèques et qui sont une source de différences de comportement par rapport au comportement qui prévaut avec un paiement cash équivalent.

Nous estimons dès lors que, durant l'année 2012, les chèques-repas ont assuré, par rapport à un système de paiement cash équivalent, une valeur ajoutée supplémentaire de 179 millions d'euros et environ 8.290 emplois supplémentaires.



5/ Conclusion

Le système de chèques-repas est un système de rémunération forfaitaire mis en place depuis 1965 en Belgique. L'utilisation des chèques-repas est aujourd'hui largement répandue au sein du territoire national. Cependant, un nombre particulièrement limité d'études relatives à l'impact économique du système sont disponibles. La présente étude vise à combler en partie ce manque en :

- ◆ Effectuant une description globale de l'ensemble des effets positifs et négatifs du système par rapport à un paiement cash équivalent.
- ◆ Quantifiant la stimulation économique due au système en comparaison à la stimulation économique qui prévaudrait avec un paiement cash équivalent.

L'entièreté des effets des chèques-repas, exception faite du coût lié à la mise en place du système de chèques-repas, trouvent leur source dans les restrictions d'utilisation qui pèsent sur les bénéficiaires de chèques-repas. Ces restrictions, inhérentes à la nature même des chèques-repas, sont les suivantes :

- ◆ Les chèques-repas ne peuvent être directement épargnés (les chèques sont non-convertibles en monnaie nationale et ont une durée de validité limitée).
- ◆ Les chèques-repas peuvent être utilisés comme moyen de paiement uniquement au sein du territoire belge.
- ◆ Les chèques-repas ne sont valides que dans les secteurs liés à la vente de produits alimentaires (petite et grande restaurations, petite et grande distributions de biens alimentaires).

En termes d'allocation du revenu total, les consommateurs peuvent théoriquement « contourner » ces restrictions, en remplaçant des dépenses effectuées habituellement avec le revenu de base par des dépenses effectuées à l'aide de chèques-repas. Le montant libéré pourrait alors être épargné, consommé hors des frontières et/ou dans des secteurs non-alimentaires belges.

Toutefois, des études empiriques et une enquête réalisée par Listen (2012) tendent à démontrer que cet effet de remplacement n'est pas total pour l'ensemble des bénéficiaires des chèques. Ceci va entraîner une différence effective entre l'allocation du revenu reçu sous forme de chèques-repas et l'allocation du revenu qui prévaudrait avec un paiement cash équivalent.

Cette différence dans l'allocation du revenu entraîne une différence de stimulation économique: la stimulation économique sera en effet d'autant plus grande que les secteurs dans lesquels sont allouées les dépenses sont intensifs en main-d'œuvre et sont interconnectés avec d'autres secteurs de l'économie belge.

Il apparaît que la stimulation économique due aux chèques repas est substantielle et s'avère être plus importante que la stimulation économique qui prévaudrait avec un paiement cash équivalent qui bénéficierait d'un traitement fiscal identique.

En effet, sur base du modèle développé dans l'étude qui intègre différentes hypothèses relatives au comportement des consommateurs, le système des chèques repas ont entraîné, durant l'année 2012, une hausse de la valeur ajoutée comprise entre 903 millions d'euros et 1,217 milliards d'euros et une augmentation du nombre d'emploi comprise entre 12.500 et 29.000 emplois.

Une stimulation équivalente de l'économie ne pourrait être atteinte avec un système de paiement cash équivalent. En comparaison avec un paiement cash équivalent, le système de chèques-repas assure en effet une augmentation de la valeur ajoutée supplémentaire comprise entre 67 millions d'euros et 382 millions d'euros ainsi qu'une augmentation supplémentaire du nombre d'emplois comprise entre 946 emplois et 17.864 emplois.

Afin d'identifier plus précisément l'impact économique net du système, des études supplémentaires relatives au comportement des bénéficiaires de chèques devraient être menées. Toutefois, sur base de la littérature disponible et en prenant en compte l'appariation très probable des effets de substitution, le scénario de « substitution partielle » développé dans l'étude semble le plus vraisemblable.

Nous estimons dès lors que les chèques-repas ont permis de maintenir, par rapport à un hypothétique système de paiement cash équivalent, 8.290 emplois supplémentaires et 179 millions de valeur ajoutée supplémentaire en 2012. L'instauration d'un paiement cash équivalent, en remplacement du système de chèques-repas, aurait donc entraîné une diminution de la valeur ajoutée équivalente à environ 0,05% du PIB.



Annexe méthodologique: description des scénarios

Tableau 1 : aperçu des différentes étapes pour le calcul des divers scénarios d'impact

Scénario de référence	Scénario 1	Scénario 2	Scénarios 3 et 4
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valeur brute ▶ Coefficient d'épargne salaire ▶ Multiplicateur 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valeur brute ▶ Perte d'efficacité ▶ Frais administratifs ▶ Multiplicateur 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valeur brute ▶ Perte d'efficacité ▶ Frais administratifs ▶ Multiplicateur 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Valeur brute ▶ Perte d'efficacité ▶ Frais administratifs ▶ Multiplicateur
		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coefficient d'épargne Hypothèse : 0,5* coefficient d'épargne salaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coefficient d'épargne Hypothèse : 0,5* coefficient d'épargne salaire
			<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coefficient de consommation extérieure : 5,18% ▶ Substitution consommation Hypothèse : -0,5 - 1

Source : IDEA Consult

1.1. Scénario 1 : le scénario de consommation des chèques

Ce scénario suppose que tous les chèques sont utilisés en plus des revenus ordinaires. Le comportement du consommateur n'étant pas pris en compte, ce scénario permet de limiter le nombre d'hypothèses.

Dans ce scénario, seule une valeur supplémentaire est créée dans les secteurs auxquels les chèques sont destinés. Il reflète dès lors l'impact économique maximal de l'utilisation des chèques.

▶ La valeur de consommation brute

La valeur de consommation brute peut être aisément calculée. Cet impact exprime la quantité de valeur supplémentaire octroyée au consommateur à travers l'utilisation des différents chèques. Il suffit de multiplier la valeur des divers chèques par le nombre de chèques émis de même valeur :

$$\text{Valeur brute} = \text{chèques} * \text{valeur}$$

En ce qui concerne les chèques-repas :

$$\text{Valeur brute} = (\text{chèques} * \text{valeur}) - \text{contribution des travailleurs}$$

Néanmoins, ce montant ne permet pas réellement de refléter la contribution des chèques dans le circuit économique car ce montant n'y est pas injecté intégralement en raison d'une perte d'efficacité. En ce qui concerne les chèques-repas, nous devons également tenir compte des contributions des travailleurs et de l'employeur. Seule la contribution de l'employeur complète les capacités de consommation des travailleurs.

▶ Perte d'efficacité

Les chèques non utilisés ou périmés sont un poste à perte pouvant limiter l'apport de valeur ajoutée. Les employeurs paient les chèques mais certains d'entre eux ne sont pas remis au consommateur ou ne sont pas utilisés. Quoi qu'il en soit, leur valeur n'est pas injectée dans l'économie et ils ne peuvent dès lors pas être considérés comme valeur ajoutée. Il s'agit d'une différence essentielle par rapport à un salaire payé en liquide car dans ce cas, l'argent pourra toujours être utilisé, tandis que les chèques sont soumis à une période de validité limitée.

Par conséquent, ces chèques perdus doivent être déduits de la valeur brute des chèques. Il est alors question de la valeur d'efficacité des chèques :



$$\text{Valeur d'efficacité} = \text{valeur brute} - (\text{valeur du nombre total de chèques non utilisés})$$

Ce calcul nous permet d'obtenir le montant maximum que les consommateurs sont susceptibles de dépenser. Cependant, nous ne connaissons pas encore le nombre réel en circulation dans le circuit économique. Vu que ce scénario ne tient pas compte d'effets comportementaux (effet d'épargne ou de substitution), l'intégralité de la valeur d'efficacité sera dépensée dans le circuit économique (injection de base).

$$\text{Valeur d'efficacité} = \text{injection de base}$$

Cette injection de base révèle la mesure dans laquelle la valeur brute des chèques vient s'ajouter à la consommation au sein du circuit économique. Cette injection de base ne représente cependant pas l'ensemble de la valeur ajoutée des chèques dans l'économie. Pour ce faire, il est tout d'abord nécessaire de prendre en compte les frais administratifs payés par les entreprises qui perçoivent les chèques ainsi que l'effet multiplicateur de ces derniers.

► **Les frais administratifs des entreprises qui encaissent les chèques**

L'utilisation des chèques implique le paiement de frais administratifs pour les entreprises qui les encaissent. Il s'agit en effet du supplément dont elles sont redevables envers la société émettrice afin de pouvoir récupérer la valeur. Ce supplément est imposé à tous les chèques en circulation et limite donc l'injection de base dans les différents secteurs. Bien que cet argent ne disparaisse pas entièrement du circuit économique (il revient à la société émettrice), il ne peut pas être pris en compte dans le cycle de consommation.

$$\text{Frais administratifs} = \text{Efficacité des chèques} * \text{supplément}$$

$$\text{Injection de base nette} = \text{Injection de base} - (\text{Frais administratifs})$$

► **Le multiplicateur réparti sur plusieurs secteurs**

Outre le fait de connaître le montant dépensé par les consommateurs, il est également essentiel de savoir à quel secteur cet argent sera consacré. En fonction des produits qu'ils achètent et des secteurs dans lesquels ils consomment, l'effet de leur consommation sur l'économie globale peut être différent. Cette différence peut s'expliquer par divers facteurs tels que le coefficient d'utilisation de main-d'œuvre dans ce secteur, la capacité et la mesure dans laquelle le secteur interagit avec l'étranger. Le coefficient d'utilisation de main-d'œuvre et la capacité (la mesure dans laquelle le secteur est capable de répondre à la demande supplémentaire sans faire appel à du personnel ou à des moyens additionnels) détermineront si, en cas de croissance du niveau de consommation, de nouveaux emplois sont eux aussi rapidement créés. L'interaction d'un secteur avec l'étranger détermine le pourcentage des revenus liés à la consommation supplémentaire destinés aux producteurs étrangers. Ce phénomène restreint alors la plus-value nationale. Les conditions d'utilisation des chèques assurent une dépense exclusivement en Belgique. Il n'y a donc aucun risque de fuite vers les marchés étrangers avant la consommation initiale.

Nous prévoyons une valeur ajoutée plus importante dans les secteurs destinés aux chèques-repas et, dans une moindre mesure, dans ceux destinés aux éco-chèques. Les secteurs de l'alimentation et du commerce au détail sont principalement actifs sur le marché national et font aussi surtout appel à des produits belges, ce qui augmente fortement les probabilités de création de plus-value.

Lorsque nous connaissons la valeur des chèques en circulation dans le circuit économique ainsi que les secteurs concernés, le **multiplicateur** peut être appliqué afin d'évaluer l'effet du stimulant de consommation dans ces secteurs. Ce stimulant s'élève au montant total injecté dans le circuit économique par le biais des chèques afin de permettre au consommateur d'acheter des denrées alimentaires ou des produits à caractère écologique.

Le rapport entre le stimulant et l'output agrégé est toujours supérieur à 1 car une croissance du niveau de consommation induit un cycle dans le cadre duquel une augmentation considérable de la consommation engendre une hausse du chiffre d'affaires, des bénéfices et du nombre d'emplois. A son tour, ce phénomène entraîne une croissance de la consommation et ainsi de suite.

Cette création de valeur à travers le cycle économique se poursuit jusqu'au moment où la demande supplémentaire est absorbée par la capacité actuelle. Il est question d'effets directs lorsque nous observons les secteurs dans lesquels les chèques sont dépensés. Les effets indirects sont ceux qui sont exercés sur les entreprises en amont et en aval de la chaîne de production. Les effets secondaires sont les dépenses de consommation des travailleurs additionnels éventuels. Ce cycle intégral est inclus dans le multiplicateur.



Les tableaux d'input/output du Bureau fédéral du plan permettent de déterminer l'amplitude du multiplicateur et ce, pour chaque secteur. Etant donné que nous connaissons le modèle de dépense des chèques, nous sommes en mesure de calculer l'impact pour chacun de ces secteurs.

► **Impact de consommation final**

Afin de déterminer l'impact net intégral, il ne nous reste plus qu'à prendre en compte le modèle de dépense des différents chèques. Nous sommes capables de déterminer l'injection de base par secteur grâce à l'aperçu des secteurs dans lesquels les chèques sont dépensés. En les multipliant à chaque fois par leur multiplicateur sectoriel respectif, nous arrivons à l'effet net total et nous connaissons ainsi le montant global de valeur ajoutée créée par l'octroi de chèques-repas et d'éco-chèques dans le scénario de base.

$$\text{Impact net} = \{(\text{injection de base nette par secteur}) * \text{multiplicateur sectoriel}\}$$

1.2. Scénario 2 : le scénario d'épargne des chèques

Une fois que le premier scénario a été calculé, les effets comportementaux des consommateurs sont ajoutés au modèle. Dans le deuxième scénario, l'effet d'épargne vient se greffer au modèle. Puisqu'il est impossible d'évaluer le comportement d'épargne réel des utilisateurs, nous formulons l'hypothèse selon laquelle le coefficient d'épargne sur les chèques est inférieur à celui du salaire. Nous supposons que le coefficient d'épargne des chèques atteint la moitié du coefficient d'épargne moyen du salaire. Le quota d'épargne moyen est connu²⁶ et peut donc être utilisé de manière objective dans cette analyse. Dans ce scénario, nous prenons donc uniquement en compte la substitution d'épargne et la substitution de consommation est égale à zéro.

► **Le coefficient de consommation et d'épargne**

Le comportement du consommateur est essentiel afin de pouvoir déterminer la part des chèques réellement injectée dans le circuit économique.

La propension à consommer, c'est-à-dire le pourcentage des revenus consacrés du consommateur, et **la propension à épargner**, soit le pourcentage des revenus qu'il épargne, sont propres à chaque consommateur. Lorsqu'il dépense l'intégralité de ses revenus, le coefficient d'épargne est de 0 et le coefficient de consommation de 1. Dans ce cas, tous les chèques, échangeables contre des biens, sont entièrement dépensés en plus du montant normal qu'il consacre à ses achats ordinaires. La relation entre la valeur des chèques et l'impulsion directe sur l'économie est donc de 1 sur 1. Ce phénomène se reflète déjà dans le premier scénario. La plupart du temps, un consommateur épargnera une partie du montant. Il se peut alors que le consommateur remplace un certain pourcentage de ses anciennes dépenses. En fonction de ce coefficient d'épargne, seule une partie du montant octroyé sous forme de chèques pourra être considérée comme input supplémentaire dans le circuit économique. En fait, nous observons un double effet de substitution entre le salaire en liquide et les chèques et ensuite l'effet d'épargne. Dans l'intégralité de ce scénario, nous maintenons à zéro la substitution de consommation.

Dans ce modèle, l'injection de base n'est pas égale à la valeur d'efficacité comme c'est le cas dans le premier scénario. La formule suivante vient s'ajouter au modèle :

$$\text{Injection de base} = \text{Valeur d'efficacité} * (1 - \text{coefficient d'épargne})$$

Néanmoins, le coefficient d'épargne est différent pour chaque consommateur. La littérature économique nous révèle que le coefficient d'épargne croît au fur et à mesure que les revenus disponibles augmentent. Afin de déterminer ce coefficient, nous devons par conséquent connaître la catégorie salariale des utilisateurs ainsi que la répartition des chèques parmi les différents utilisateurs. Ce n'est qu'à ce moment que nous serons en mesure de calculer correctement l'injection de base. Par ailleurs, nous pouvons partir du principe que l'utilisation des chèques modifie le comportement d'épargne. L'hypothèse selon laquelle les chèques ne sont pas épargnés est déjà formulée dans le premier scénario, raison pour laquelle nous ajoutons une possibilité supplémentaire.

Hypothèse : le coefficient d'épargne des chèques s'élève à la moitié de celui du salaire.

La valeur de l'injection de base est calculée en fonction de ces hypothèses et du coefficient d'épargne moyen des ménages belges (en fonction ou non de la catégorie salariale²⁷).

²⁶ Institut National de Statistique, Enquête sur le budget des ménages 2000-2008.

²⁷ En fonction des données disponibles.



► **Impact de consommation total**

Une fois l'injection de base calculée pour les deux hypothèses, il convient d'utiliser la même formule finale dans le premier scénario. Outre la perte d'efficacité et les frais administratifs, il convient de tenir compte du comportement d'épargne du consommateur.

$$\boxed{\text{Impact net} = (\text{injection de base nette par secteur}) * \text{multiplicateur sectoriel}}$$

1.3. Scénarios 3 et 4 : les scénarios de substitution des chèques

Dans cette catégorie, nous ajoutons l'effet de substitution de consommation à l'impact net déjà calculé du deuxième scénario. Cet effet reflète la mesure dans laquelle la consommation de denrées alimentaires et de produits écologiques est remplacée par une consommation générale. Etant donné que nous ne disposons d'aucun chiffre précis concernant cet effet de substitution, nous devons nous baser sur plusieurs hypothèses. De plus, comme tel était déjà le cas dans le deuxième scénario, nous utilisons un coefficient d'épargne inférieur de 50 % par rapport à la moyenne.

► **L'effet de substitution de consommation extérieure**

$$\boxed{\text{Injection de base} = \text{Valeur d'efficacité} * (1 - \text{coefficient d'épargne}) * (1 - \text{coefficient de consommation extérieure})}$$

► **L'effet de substitution et l'impact des chèques**

Vu que nous ne connaissons pas le comportement précis en matière de substitution des consommateurs, nous basons sur plusieurs hypothèses dans le cadre desquelles le degré de substitution varie entre 0 et 1. Il s'agit de cas extrêmes.

Si le degré de substitution est égal à 0, et donc que l'on enregistre aucune substitution de consommation, l'impact économique des chèques sera égal à l'impact net de l'épargne. Après la déduction du montant à épargner, les chèques seront intégralement dépensés dans leurs secteurs respectifs en plus du montant habituellement consacré par le consommateur. Selon les prévisions, plus le coefficient de substitution est proche de 0, plus l'impact de l'utilisation des chèques sera élevé et plus la valeur ajoutée créée sera importante.

Si le coefficient de substitution est égal à 1, les consommateurs utilisent alors les chèques pour leurs dépenses fixes et peuvent ensuite opérer leurs propres choix au moyen du montant en liquide libéré. Cette hypothèse est intéressante en tant que base de comparaison car elle s'apparente à une situation dans le cadre de laquelle le consommateur bénéficie d'une augmentation salariale nette d'une valeur identique à celle des chèques octroyés. Nous obtenons ainsi une base de comparaison conditionnelle. Par conséquent, dans le cas présent, plus le coefficient est proche de 1, plus l'impact de l'utilisation des chèques sera réduit et plus la valeur créée sera faible.

Comme nous voulons également prendre en compte l'effet de substitution, nous devons prêter attention au modèle de dépense moyen. Selon que le consommateur remplace ses dépenses fixes en liquide par des paiements au moyen de chèques, il obtient une certaine somme d'argent qui n'est pas liée à un secteur particulier. Etant donné que nous avons déjà pris en compte l'effet d'épargne, il ne nous reste plus qu'à déterminer les achats auxquels le consommateur consacra cette somme en liquide. Nous utilisons à cet égard le modèle de dépense moyen. Celui-ci indique les secteurs dans lesquels le consommateur dépensera son argent et il nous permet de relier dans chaque cas ces secteurs à un multiplicateur sectoriel.

Le tableau ci-dessous dresse un aperçu des différentes valeurs admises pour le degré de substitution et des formules qui s'y rapportent afin de calculer l'impact des chèques sur le système économique pour chaque valeur.



Tableau 2 : Aperçu du degré de substitution et des formules utilisées pour le calcul de l'impact net

Scénario	Coefficient d'épargne	Consommation extérieure	Degré de substitution	Formule
Scénario 2	50 % du coefficient d'épargne sur le salaire		0 %	$0 * (\text{dépense par secteur} * \text{multiplicateur}) + 1 * (\text{injection de base par secteur} * \text{multiplicateur})$
Scénario 3	50 % du coefficient d'épargne sur le salaire	5,18%	50 %	$0,5 * (\text{dépense par secteur} * \text{multiplicateur}) + 0,5 * (\text{injection de base par secteur} * \text{multiplicateur})$
Scénario 4	50 % du coefficient d'épargne sur le salaire	5,18%	100 %	$1 * (\text{dépense par secteur} * \text{multiplicateur}) + 0 * (\text{injection de base par secteur} * \text{multiplicateur})$

Source: IDEA Consult



Bibliographie

Castner, L, and Mabli, J. (2010). Food expenditures and diet quality among low-income households and individuals (summary), http://www.fns.usda.gov/ora/MENU/Published/snap/FILES/Other/FoodExpendDietQuality_Summary.pdf, 20/07/2013

CBSC. (2009). Impact Analysis: Tax-free fringe benefits trough voucher programs, Vienna.

Fraker, T. (1990), *The Effects of Food Stamps on Food Consumption: A Review of the Literature*. U.S. Department of Agriculture, Food and Nutrition Service.

Listen for Sodexo (2012), Chèques vs Cash août 2012.

Ray M. Merrill, et al. (2012), "Presenteeism According to Healthy Behaviors, Physical Health, and Work Environment", *Population Health Management*, October 2012: 293-301.